



LA CONFIANCE

SOCIÉTÉ ET PERSONNES

SDGs





2

Nous impliquons les personnes en partageant avec tout le monde notre idéal pour un futur meilleur. *Notre entreprise est composée de personnes qui collaborent en suivant un modèle d'organisation basé sur les principes suivants : partage, soin, responsabilité, vision.*

2.1 Principes

GRI 2-23



Partage

C'est la capacité de partager des informations et des valeurs de manière précise, transparente et complète afin d'instaurer et de garder des relations à long terme avec les collègues et avec toutes les parties prenantes de l'Entreprise.



Soin

C'est l'aptitude de prendre soin de soi, des collègues et de la collectivité, en instaurant des rapports de confiance mutuelle basés sur le respect de la personne, de l'environnement et de la durabilité en affaires.



Responsabilité

Il s'agit de la capacité à respecter les engagements, résoudre les situations imprévues, être toujours une référence disponible et fiable pour les collègues, collaborateurs et autres parties prenantes.



Vision

Il s'agit de la volonté d'améliorer son professionnalisme, en proposant ou en contribuant à la réalisation de nouvelles solutions d'organisation et de processus, au profit de toutes les parties prenantes.

2.2

Plan de communication avec les parties prenantes

Thématiques Matérielles	Moyens de communication	Responsabilité	Fréquence	Type vérification
CLIENTS ET CONSOMMATEURS FINAUX Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Durabilité de produit et de processus Approvisionnement responsable Sécurité du produit Satisfaction des clients	Newsletter	- Direction Commerciale	Mensuelle	Analytics
	Convention	- Direction Marketing	Annuelle	Questions et Réponses
	Rencontres	- Direction Commerciale	Diverse	Questions et Réponses
	Sondage	- Direction Marketing - Direction Commerciale	Annuelle	Analytics
	Site Internet	- Direction Marketing - Communication Corporate	Continue	Analytics
	Agents	- Direction Commerciale	Diverse	Questions et Réponses
	Appli Mobile	- Direction Marketing	Continue	Analytics
	Réseaux sociaux	- Direction Marketing - Communication Corporate	Continue	Analytics
	Visites Guidées Usine	- Direction Commerciale - Communication Corporate	Annuelle	Nb Visiteurs
	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Salons	- Direction Commerciale - Direction Marketing - Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
	Numéro Vert	- Direction Marketing	Continue	Nb Appels
	Emballage du produit	- Direction Marketing	Continue	-
	Catalogues	- Direction Marketing	Annuelle	-
	Communications Commerciales	- Direction Marketing	Diverse	-
	Certifications	- Direction Questions et Réponses	Continue	-
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
ACTIONNAIRES ET FINANCEURS Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Durabilité de produit et de processus Approvisionnement responsable Recherche, développement et innovation	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Contacts Directs	- CDA - Direction Financière	Diverse	Questions et Réponses
	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Rencontres spéciales	- CDA - Direction Financière	Diverse	Questions et Réponses
	Sondage	- Communication Corporate - Direction Financière	Diverse	Analytics
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements

Thématiques Matérielles	Moyens de communication	Responsabilité	Fréquence	Type vérification
SALARIÉS Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Santé et sécurité des travailleurs Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne Développement et gestion du capital humain	Newsletter	- Communication Corporate	Mensuelle	Analytics
	Tableaux d'affichage	- Direction Usine - Communication Corporate - Direction HR	Continue	—
	Groupes de Travail	- Toutes les fonctions	Diverse	Questions et Réponses
	Sondage	- Direction HR - Communication Corporate	Annuelle	Analytics
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Intranet	- Direction HR	Continue	Analytics
	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
FOURNISSEURS Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Durabilité de produit et de processus Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Rencontres spéciales	- Direction Achats	Diverse	Q&A
	Contacts Directs	- Direction Achats	Diverse	Questions et Réponses
	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Sondage	- Communication Corporate - Direction Achats	Diverse	Analytics
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
COMMUNAUTÉ LOCALE Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Santé et sécurité des travailleurs Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne Soutien des communautés locales	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Contacts Directs	- Communication Corporate - Direction Usine	Diverse	Questions et Réponses
	Sondage	- Communication Corporate	Diverse	Analytics
	Visites Guidées Usine	- Communication Corporate	Annuelle	Nb Visiteurs
ORGANISMES ET INSTITUTIONS DE RÉGLEMENTATION Intégrité et durabilité des activités Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne Santé et sécurité des travailleurs Sécurité du produit Soutien des communautés locales Lutte contre les changements climatiques	Contacts Directs	- Direction de Fonction	Diverse	Questions et Réponses
	Rencontres spéciales	- Direction de Fonction	Diverse	Questions et Réponses
	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
	Audit	- Direction de Fonction - Direction Usine	Annuelle	Report
	Visites Guidées Usine	- Direction Générale - Direction de Fonction	Diverse	Nb Visiteurs

Thématiques Matérielles	Moyens de communication	Responsabilité	Fréquence	Type vérification
MÉDIAS Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Sécurité du produit Soutien des communautés locales Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Contacts Directs	- Communication Corporate - Direction Marketing	Diverse	Questions et Réponses
	Rencontres	- Communication Corporate - Direction Marketing	Diverse	Questions et Réponses
	Site Internet	- Communication Corporate - Direction Marketing	Continue	Analytics
	Sondage	- Communication Corporate	Diverse	Analytics
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
	ÉCOLES/ UNIVERSITÉ ET ORGANISMES DE RECHERCHE Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Développement et gestion du capital humain Soutien des communautés locales Recherche, développement et innovation	Contacts Directs	- Direction de Fonction - Communication Corporate	Diverse
Rencontres spéciales		- Direction de Fonction - Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
Visites Guidées Usine		- Direction de Fonction - Communication Corporate	Diverse	Nb Visiteurs
Sondage		- Communication Corporate	Diverse	Analytics
Site Internet		- Communication Corporate	Continue	Analytics
Groupes de Travail		- Direction de Fonction	Diverse	Objectifs du projet
Réseaux sociaux		- Communication Corporate	Continue	Analytics
Rapport de Développement Durable		- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
ASSOCIATIONS DE CATÉGORIE Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Développement et gestion du capital humain	Contacts Directs	- Direction de Fonction - Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
	Rencontres spéciales	- Communication Corporate - Direction de Fonction	Diverse	Questions et Réponses
	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
	Groupes de Travail	- Direction de Fonction	Diverse	Questions et Réponses
ORGANISATIONS SYNDICALES Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Santé et sécurité des travailleurs Développement et gestion du capital humain Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne	Rencontres spéciales	- Direction HR - Direction Usine	Diverse	Questions et Réponses
	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
	Contacts Directs	- Direction HR	Diverse	Questions et Réponses
	Groupes de Travail	- Direction HR	Diverse	Questions et Réponses
	Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Diverse	Nb Téléchargements
	Tableaux d'affichage	- Direction HR	Diverse	-

	Thématiques Matérielles	Moyens de communication	Responsabilité	Fréquence	Type vérification
ONG	Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne Soutien des communautés locales	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
		Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Contacts Directs	- Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
		Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
	Visites Guidées Usine	- Communication Corporate	Annuelle	Nb Visiteurs	
PARTENAIRES STRATÉGIQUES POUR LA CIRCULARITÉ	Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Recherche, développement et innovation	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
		Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Contacts Directs	- Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
		Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements
		Visites Guidées Usine	- Communication Corporate	Diverse	Nb Visiteurs
		Rencontres spéciales	- Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
		Groupes de Travail	- Communication Corporate	Diverse	Questions et Réponses
		Sondage	- Communication Corporate	Annuelle	Analytics
		Salons	- Communication Corporate - Direction Marketing	Diverse	Nb Visiteurs
CONCURRENTS	Intégrité et durabilité des activités Lutte contre les changements climatiques Satisfaction des clients Durabilité des produits et des processus	Communiqués Presse	- Communication Corporate	Diverse	Diffusion
		Site Internet	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Réseaux sociaux	- Communication Corporate	Continue	Analytics
		Contacts directs dans les associations professionnelles	- Direction de Fonction	Diverse	Questions et Réponses
		Rapport de Développement Durable	- Communication Corporate - Direction Durabilité	Annuelle	Nb Téléchargements

> Principaux types et canaux de communication avec les parties prenantes

Outre l'implication des parties prenantes menée dans le cadre de la liste des thèmes matériels prioritaires, Lucart réalise diverses activités d'implication des parties prenantes. En particulier, les canaux d'information avec les différentes parties prenantes ont des périodicités de mise à jour différentes qui peuvent être hebdomadaires pour le site Web et les réseaux sociaux, mensuelles ou trimestrielles pour certaines réunions sur des thèmes spécifiques avec les syndicats ou annuelles pour les enquêtes, visites guidées des usines, journées portes ouvertes, congrès d'agents.

Relations avec le personnel

GRI 2-21
403-5
404-2
404-3

Les personnes sont le pivot autour duquel s'articule l'essence du Groupe Lucart.

Pour cette raison, Lucart protège et promeut leur valeur, leur développement et leur réussite, afin d'améliorer et d'augmenter leur patrimoine et leur compétitivité.

Lucart offre des chances égales à tous ses collaborateurs sur la base de leurs qualifications et capacités professionnelles, sans aucune forme de discrimination basée sur la religion, le sexe, le genre, la race, les convictions politiques ou syndicales, en adoptant uniquement des critères de mérite, de compétence et d'expérience.

SDGs



En 2024, le rapport entre la rémunération totale annuelle maximale et la rémunération médiane des autres salariés (à l'exclusion de la personne recevant la rémunération maximale) était de 5,17. Il convient également de noter que le rapport entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale et celui de la rémunération médiane des autres salariés est de 1,15¹¹.

> Formation et compétences techniques transversales

Toutes les formations, qui n'entrent pas dans le domaine de la sécurité au travail, sont planifiées à partir de l'analyse des besoins de formation.

Dans le cadre de la planification annuelle, la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec les différents départements de l'entreprise, recueille et définit les demandes de besoins de formation des collaborateurs de Lucart pour l'année suivante.

Sur la base des critères de priorité de formation et d'équité dans la répartition des ressources, la Direction des Ressources Humaines planifie les actions de formation à mettre en œuvre, en choisissant les figures professionnelles appropriées avec lesquelles elle sera chargée de définir les contenus spécifiques et de gérer les aspects organisationnels de l'intervention.

Les éventuelles demandes complémentaires, pouvant émerger après les premières phases de recueil des besoins de formation ou suite à l'évolution des scénarios organisationnels, technologiques et réglementaires, sont discutées et évaluées par la Direction des Ressources Humaines en accord avec les Responsables de département.

Le parcours de formation mis en place pour chaque ressource n'est jamais standardisé selon le type de rôle au sein de l'entreprise. Il est en effet structuré ad hoc en fonction des connaissances et des compétences du collaborateur, afin de combler d'éventuelles lacunes par rapport à ce qui est requis par sa fonction, tant en termes de connaissances techniques qu'en termes de compétences transversales. En 2024, un important programme spécifique dans le domaine de la durabilité – ESG, sur l'environnement, le bien-être, les soins personnels et le développement numérique a été mis en place grâce à l'activation de l'appel à propositions du Fonds pour les nouvelles compétences (deuxième édition). Cette formation a impliqué tous les employés, cadres et dirigeants de Lucart S.p.A. à raison d'environ 60 heures par personne¹². Les parcours de formation et de mise à jour technique et linguistique se sont également poursuivis, de même que les activités de formation liées à la sécurité au travail, à la cybersécurité/IA, à la qualité et au lean manufacturing.

BONNES PRATIQUES



L'ensemble des collaborateurs et responsables nouvellement embauchés suivent un cours d'initiation de quatre semaines (appelé « semaines d'intégration »), programmé à différents moments de l'année. Chaque semaine est consacrée à l'un des quatre points fondamentaux de la stratégie sur les ressources humaines de Lucart : partage, bienveillance, responsabilité et vision.

Lors des réunions d'intégration, le collaborateur a la possibilité d'approfondir concrètement la vision de l'entreprise, son engagement en faveur de la durabilité, les particularités et les défis de nos activités. Tout cela grâce aux témoignages directs des responsables et collègues des différents départements de l'entreprise.

¹¹ À partir de 2024, les données concernant la Hongrie sont également comprises. Pour Lucart S.p.A., les valeurs des primes accordées au cours de l'année et spécifiquement liées à un projet spécial ouvert et achevé au cours de l'année ont été séparées du décompte.

¹² Si l'on considère l'ensemble des employés du Groupe Lucart, 18 % d'entre eux ont reçu une formation spécifique en matière de durabilité au cours de l'année 2024 (60 heures par personne).



Évaluation des compétences

Lucart croit fermement que clarifier et formaliser le processus d'évaluation des compétences des collaborateurs apporte une valeur ajoutée importante au sein de l'organisation : cet acte de transparence, de clarté et de loyauté aide l'entreprise et le personnel à être pleinement conscients des valeurs auxquelles nous croyons et les types de relation que nous entendons promouvoir afin d'améliorer le bien-être des personnes et leurs performances.

Pour Lucart, donc, l'évaluation des ressources humaines est un processus à travers lequel les personnes s'orientent et peuvent améliorer les compétences utiles distinctives, améliorer leurs résultats et augmenter la valeur du capital humain.

La cartographie des compétences désigne le processus d'évaluation des compétences générales et techniques des collaborateurs de Lucart dans le but d'identifier à la fois les points à améliorer et les points forts à valoriser, mais aussi d'orienter les personnes vers des comportements jugés stratégiques par l'Entreprise (Évaluation et Amélioration).

En ligne avec cette vision, Lucart a structuré le processus d'évaluation des compétences en affinant ses outils et en élargissant son public, conscient qu'il s'agit d'un processus en constante évolution tant en raison des enjeux méthodologiques sous-jacents qu'en raison de l'évolution technologique progressive et inévitable, qui conduira à la possibilité de simplifier la partie administrative et accompagnera les utilisateurs (évalués et évaluateurs) dans la lecture, l'analyse et l'interprétation des évaluations réalisées.

Au cours de l'année 2024, la mise en œuvre du module Performance du nouveau logiciel HCM (Human Capital Management) a été achevée, permettant un processus standard au niveau du Groupe pour l'évaluation de l'ensemble du personnel interne. La mise en service du processus a eu lieu au deuxième trimestre 2024. En 2025, il est prévu de poursuivre le développement des processus RH, en étendant le périmètre HCM à l'usine du Royaume-Uni (le seul pays restant à intégrer) et en incluant un nouveau module pour la gestion intégrée des rémunérations.

POURCENTAGE DES SALARIÉS QUI ONT REÇU UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE PAR CATÉGORIE ET GENRE

Qualification	Année	H	F
Manager	2022	28 %	61 %
	2023	38 %	68 %
	2024	27 %	35 %
Employés	2022	23 %	20 %
	2023	40 %	31 %
	2024	18 %	11 %
Ouvriers	2022	21 %	54 %
	2023	21 %	68 %
	2024	18 %	58 %



Travail flexible (smartworking)

Ayant largement expérimenté différents modes de travail flexible depuis 2020, Lucart dispose actuellement d'un système de smartworking défini selon lequel tous les employés de bureau peuvent, sous réserve d'un accord individuel tel que stipulé dans le décret-loi 81/2017, tirer parti du travail flexible un jour par semaine de travail.



Communication interne

La Newsletter de l'entreprise, outil désormais affirmé de partage des informations internes concernant le Groupe, est rédigée par le Bureau de communication qui, épaulé par les différentes directions, regroupe les nouvelles importantes, les collaborations, les partenariats et les objectifs atteints par les diverses usines.

En 2024, 8 numéros de la newsletter ont été produits et le taux d'ouverture, dans les différentes langues, s'est maintenu à environ 50 %, atteignant ainsi les objectifs fixés pour cet instrument.

Les principales informations concernant le Groupe sont affichées sur les tableaux d'affichage de l'entreprise situés dans les départements de production des usines, sur les écrans d'information et sur le portail web « Zucchetti » mis à la disposition des travailleurs de Lucart S.p.A. en Italie.

TAUX
D'OUVERTURE
D'ENVIRON
50%



2.4

Structure du personnel Lucart

GRI 2-7
2-8
401-1
401-3
404-1
405-1

Les données figurant dans les tableaux suivants se réfèrent à la structure de la société au 31 décembre 2024.

NOMBRE TOTAL DES EMPLOYÉS PAR SEXE

Année	H	F	Tot
2022	1 477	234	1 711
2023	1 490	231	1 721
2024	1 510	238	1 748

NOMBRE TOTAL DES EMPLOYÉS PAR ENTITÉ JURIDIQUE

Année	Italie	France	Espagne	Grande-Bretagne	Hongrie	Slovénie	Allemagne	Tot.
2022	985	337	214	92	74	4	5	1 711
2023	1 000	326	220	90	75	4	6	1 721
2024	982	349	232	99	74	4	8	1 748

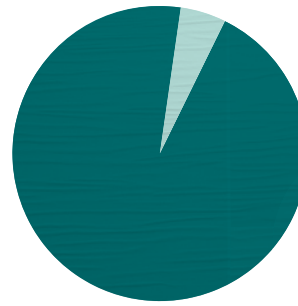
NOMBRE TOTAL DES SALARIÉS AVEC DÉCOMPOSITION RELATIVE PAR TYPOLOGIE CONTRACTUELLE ET SEXE

Type de contrat ¹³	Année	H	F	Tot.
Durée déterminée	2022	55	18	73
	2023	53	15	68
	2024	67	14	81
Durée indéterminée	2022	1 422	216	1 638
	2023	1 437	216	1 653
	2024	1 443	224	1 667

En 2024, le nombre de travailleurs non salariés du Groupe Lucart était de 120, dont 115 en contrat à durée déterminée et 5 en stage.

¹³ Dans aucun des sièges de Lucart il n'y a de salariés avec contrat à heures non garanties.

% SALARIÉS PAR TYPOLOGIE CONTRACTUELLE



5 %
Durée déterminée

95 %
Durée indéterminée

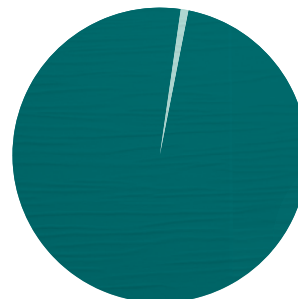
DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES SALARIÉS PAR TYPOLOGIE CONTRACTUELLE¹⁴

Type de contrat	Année	Italie	France	Espagne	Grande-Bretagne	Hongrie	Slovénie	Allemagne	Europe (autres pays)	Reste du monde	Total
Indéterminée	2023	960	285	199	76	75	2	4	29	23	1 653
	2024	959	301	196	79	73	2	6	34	17	1 667
Déterminée	2023	11	39	16	0	0	0	0	1	1	68
	2024	4	47	29	0	0	0	0	0	1	81

NOMBRE TOTAL DES SALARIÉS AVEC DÉCOMPOSITION RELATIVE PAR TYPOLOGIE ET SEXE

Type de contrat	Année	H	F	Tot.
Temps Partiel	2022	6	13	19
	2023	6	12	18
	2024	10	15	25
Temps Plein	2022	1 471	221	1 692
	2023	1 484	219	1 703
	2024	1 500	223	1 723

% SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS PLEIN



1 %
Temps partiel

99 %
Temps plein

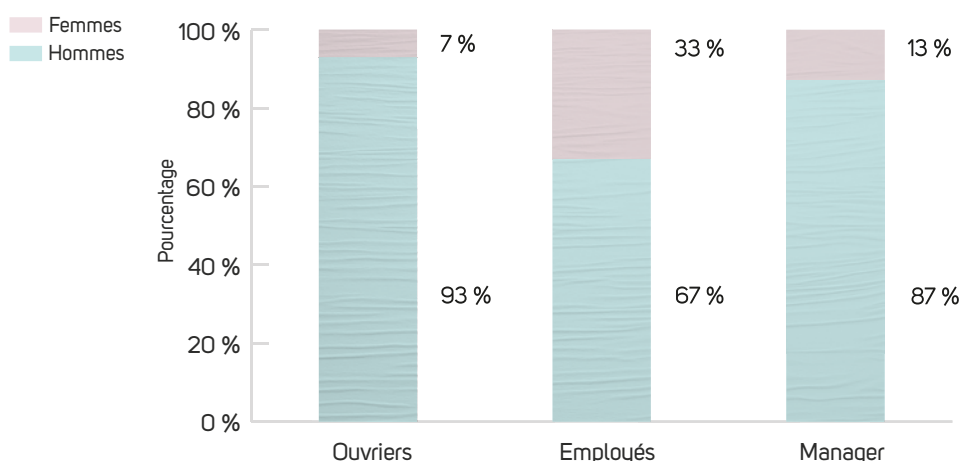
Les employés à temps plein sont les employés dont les heures de travail contractuelles coïncident avec les heures/jours pouvant être travaillés selon la loi de l'État dans lequel ils sont embauchés.

¹⁴ À partir de l'année 2023, les nationalités de chaque employé ont été cartographiées, contrairement aux rapports précédents. Par conséquent, il est possible de fournir une comparaison sur les deux ans 2023 et 2024. Les cadres supérieurs travaillant dans les entreprises sont à 100 % issus de la communauté locale.

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR ÂGE, QUALIFICATION ET SEXE

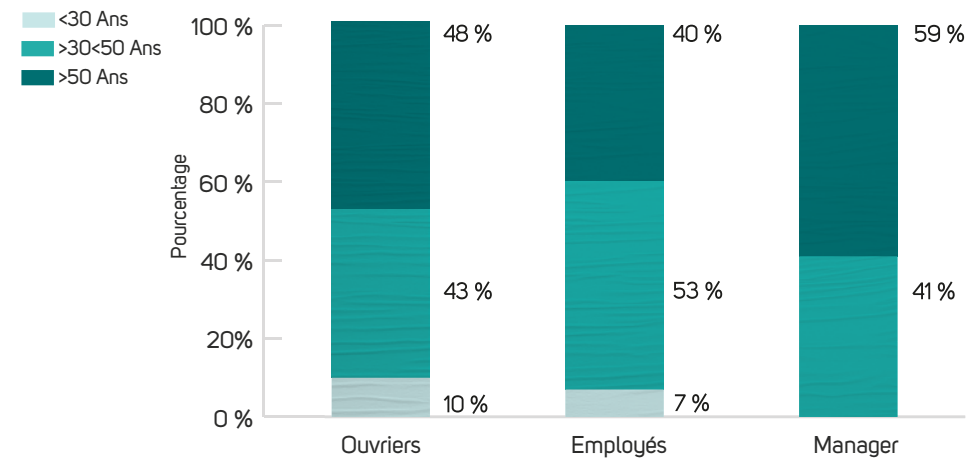
Qualification	Année	<30 ans		30-50 ans		>50 ans		Tot.
		H	F	H	F	H	F	
Manager	2022	1	0	60	15	72	6	154
	2023	1	0	59	15	71	4	150
	2024	0	0	46	16	86	4	152
Employés	2022	23	10	149	87	91	34	394
	2023	28	10	142	88	108	39	415
	2024	22	9	142	86	126	45	430
Ouvriers	2022	86	12	518	44	477	26	1163
	2023	77	9	502	37	502	29	1156
	2024	96	15	463	37	529	26	1166

**POURCENTAGE D'HOMMES ET FEMMES PAR QUALIFICATION
(ANNÉE 2024)**



Qualification	Année	% H	% F
Manager	2022	86 %	14 %
	2023	87 %	13 %
	2024	87 %	13 %
Employés	2022	67 %	33 %
	2023	67 %	33 %
	2024	67 %	33 %
Ouvriers	2022	93 %	7 %
	2023	94 %	6 %
	2024	93 %	7 %

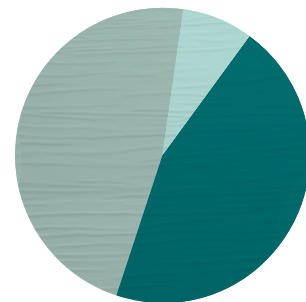
POURCENTAGE TRANCHES D'ÂGE PAR QUALIFICATION (ANNÉE 2024)



Qualification	Année	<30 ans	30-50 ans	>50 ans
Manager	2022	1 %	49 %	51 %
	2023	1 %	49 %	50 %
	2024	0 %	41 %	59 %
Employés	2022	8 %	60 %	32 %
	2023	9 %	55 %	35 %
	2024	7 %	53 %	40 %
Ouvriers	2022	8 %	48 %	43 %
	2023	7 %	47 %	46 %
	2024	10 %	43 %	48 %

**RÉPARTITION DES
EMPLOYÉS PAR ÂGE**

47 %
>50 Ans

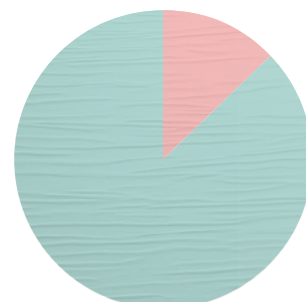


8 %
<30 Ans

45 %
>30 <50 Ans

**RÉPARTITION DES
EMPLOYÉS PAR SEXE**

86 %
Hommes



14 %
Femmes

NOUVEAUX RECRUTEMENTS PAR ÂGE ET SEXE¹⁵

Années	Sexe	2022		2023		2024	
<30 ans	H	71	64,5 %	53	50,0 %	59	50,0 %
	F	23	100 %	12	63,2 %	22	91,7 %
30-50 ans	H	79	10,9 %	67	9,5 %	83	12,7 %
	F	32	21,9 %	16	11,4 %	17	12,2 %
>50 ans	H	28	4,4 %	23	3,4 %	31	4,2 %
	F	6	9,1 %	4	5,6 %	1	1,3 %
Total recrutements		239	14,0 %	175	10,2 %	213	12,2 %

CESSATIONS PAR ÂGE ET SEXE¹⁵

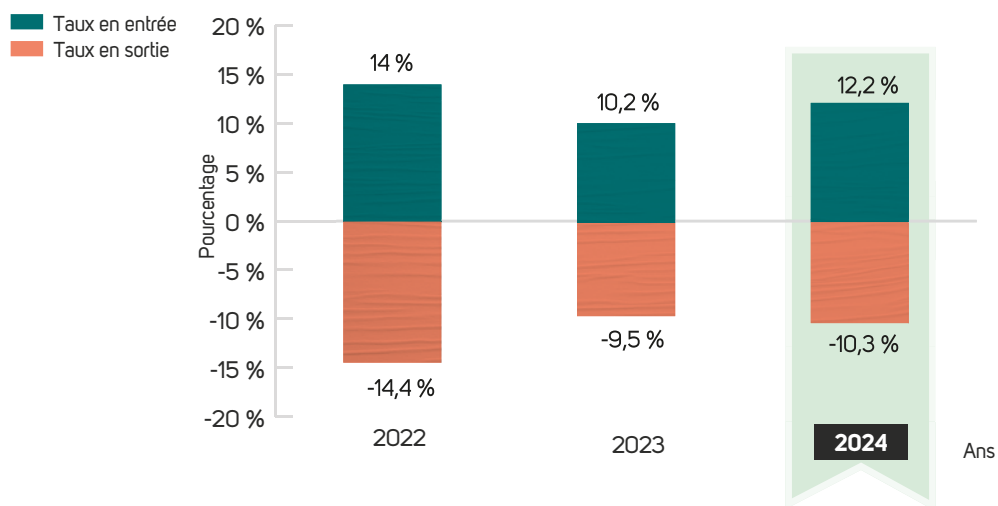
Années	Sexe	2022		2023		2024	
<30 ans	H	55	50,0 %	33	31,1 %	29	24,6 %
	F	21	95,5 %	10	52,6 %	10	41,7 %
30-50 ans	H	76	10,5 %	46	6,5 %	61	9,4 %
	F	24	16,4 %	17	12,1 %	13	9,4 %
>50 ans	H	62	9,7 %	50	7,3 %	60	8,1 %
	F	8	12,1 %	8	11,1 %	7	9,3 %
Total recrutements		246	14,4 %	164	9,5 %	180	10,3 %

¹⁵ Tous les pourcentages indiqués sont calculés en utilisant comme dénominateur le nombre total de salariés par tranche d'âge et par sexe, à l'exception du pourcentage relatif au nombre total de recrutements, qui est calculé en utilisant comme dénominateur le nombre total de salariés.

TURN-OVER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE¹⁶

Taux en entrée						
Zone géographique	2022		2023		2024	
Italie	51	5,2 %	62	6,2 %	42	4,3 %
Espagne	42	19,6 %	24	10,9 %	51	22,0 %
France	106	31,5 %	42	12,9 %	70	20,1 %
Grande-Bretagne	14	15,2 %	34	37,8 %	37	37,4 %
Hongrie	25	33,8 %	11	14,7 %	13	17,6 %
Slovénie	1	25,0 %	1	25,0 %	0	0,0 %
Allemagne	0	0,0 %	1	16,7 %	0	0,0 %

Taux en sortie						
Zone géographique	2022		2023		2024	
Italie	52	5,3 %	37	3,7 %	62	6,3 %
Espagne	42	19,6 %	24	10,9 %	13	5,6 %
France	93	27,6 %	53	16,3 %	62	17,8 %
Grande-Bretagne	25	27,2 %	36	40,0 %	28	28,3 %
Hongrie	33	44,6 %	13	17,3 %	15	20,3 %
Slovénie	0	0,0 %	1	25,0 %	0	0,0 %
Allemagne	1	20,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %



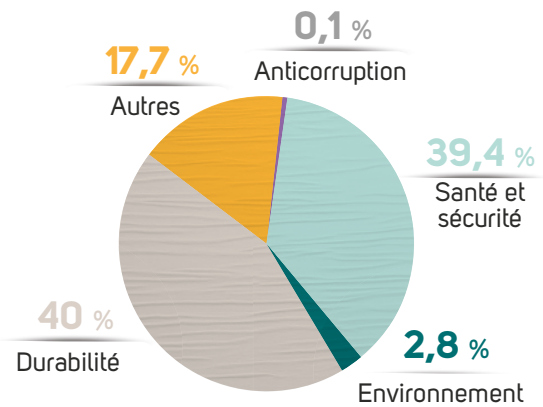
¹⁶ Les taux rapportés par zone géographique sont calculés en utilisant comme dénominateur le nombre total de salariés par entité juridique du Groupe.

**HEURES MOYENNES DE FORMATION PAR PERSONNE
POUR LES SALARIÉS PAR QUALIFICATION ET SEXE**

Qualification	Année	H	F	Moyenne par personne
Manager	2022	16,5	19,1	16,9
	2023	19,6	17,6	19,3
	2024	30,9	28,8	30,6
Employés	2022	12,7	6,9	10,8
	2023	17,5	15,0	16,7
	2024	27,3	37,1	30,5
Ouvriers	2022	7,1	16,8	7,8
	2023	5,9	7,9	6,1
	2024	8,0	6,0	7,9

**SUJETS TRAITÉS DANS LES
FORMATIONS**

En 2024 aussi, une répartition des thèmes ayant fait l'objet de formations dispensées aux employés est communiquée : 1) lutte contre la corruption (comme requis par la GRI 205-2) ; 2) santé et sécurité ; 3) environnement (par exemple, gestion des déchets, système de gestion environnementale, etc.) ; 4) durabilité (thèmes ESG, formation spécifique sur la diversité et l'inclusion) ; 5) autre (par exemple, cours de gestion et de leadership, cours de langue, formation sur la planification de la demande, etc.).



CONGÉ PARENTAL

	2023			2024		
	H	F	TOT	H	F	TOT
Nombre total des salariés ayant droit au congé parental	1 490	231	1 721	1 510	238	1 748
Nombre total des salariés qui ont bénéficié du congé parental	25	7	32	46	11	57
Nombre total des salariés qui sont retournés au travail pendant la période du rapport au terme du congé parental	25	5	30	46	8	54
Nombre total des salariés qui sont retournés au travail au terme de la période du congé parental et qui sont encore actifs 12 mois après leur retour	24	5	29	23	5	28
Pourcentage des salariés qui sont retournés au travail après le congé parental	100 %	71 %	94 %	100 %	73 %	95 %
Taux de permanence	100 %	83 %	97 %	92 %	100 %	93 %

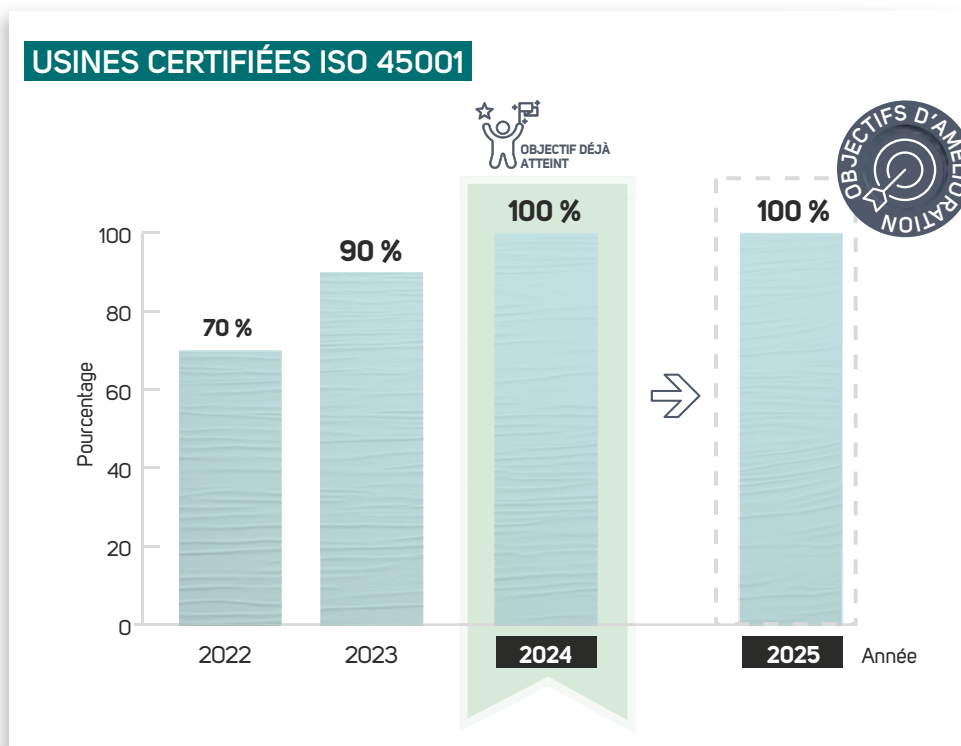
Santé et sécurité au travail

GRI 403-1
403-2
403-3
403-4
403-5
403-6
403-7
403-9

La volonté de Lucart est de minimiser les accidents du travail et les maladies professionnelles en garantissant à ses collaborateurs et à tous ceux qui travaillent dans les usines et les bureaux un environnement de travail sain et sûr. Pour réaliser cet objectif, la Société s’est dotée de systèmes intégrés et structurés au sein desquels la politique de sécurité de l’entreprise est déclinée, mise en œuvre et contrôlée. Depuis 2020, toutes les usines italiennes du Groupe ont obtenu la certification multisite ISO 45001:2018. En 2022, l’usine de Blackmore Park au Royaume-Uni a obtenu la certification ISO 45001:2018. En 2023, les usines de Laval-sur-Vogel, Artziniega et Nyergesújfalu ont obtenu cette certification. En 2024, l’usine d’Aranguren a également atteint officiellement ce résultat important, ce qui a permis d’atteindre avec un an d’avance l’objectif d’amélioration de la couverture complète des usines de production du Groupe par la certification ISO 45001:2028.

Pour Lucart, l’implication des travailleurs et leur sensibilisation constante aux questions de sécurité dans l’entreprise, ainsi que la consolidation de relations positives avec les organisations syndicales de l’usine et du territoire, sont essentielles. Tout ceci a permis, d’un commun accord, de poursuivre des objectifs toujours plus ambitieux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé des travailleurs.

De manière continue, les Ressources Humaines ont réalisé, en forte synergie avec le département chargé de la sécurité, la mise à jour des programmes de formation prévus par l’Accord État-Régions de 2011-2012 et amendements ultérieurs pour toutes les usines italiennes du Groupe.



> Formation pour la sécurité sur le lieu de travail

Lucart fournit et garantit à ses collaborateurs un cycle de formation adéquat sur le thème de la sécurité au travail.

Dès l’entrée du nouveau salarié dans l’entreprise, en fonction du groupe homogène auquel il appartient (identifié dans le document d’évaluation des risques), la formation nécessaire est planifiée.

Le « Cours de formation obligatoire des travailleurs » précède toute activité opérationnelle et représente le premier cycle de formation dans l'entreprise. Ce type de formation peut durer 8 ou 16 heures selon le groupe homogène auquel il appartient.

Le service de Prévention et de Protection de l'usine informe le département des Ressources Humaines des activités que le nouvel embauché exercera.

L'entreprise a identifié des « Rôles de sécurité » qui sont associés à une formation ciblée que le Direction des Ressources Humaines activera pour la ressource spécifique. Les employés reçoivent donc la formation de base obligatoire et les mises à jour requises par la législation en vigueur.

Ce parcours de formation est suivi non seulement lors de l'arrivée des nouveaux embauchés, mais aussi en cas de variation/intégration de poste et/ou de « Rôle de sécurité ».

**BONNES
PRATIQUES**



Le **Comité de sécurité**, auquel participent tous les principaux acteurs¹⁷, à commencer par l'Employeur, se réunit périodiquement. Le Comité examine les résultats en les confrontant aux objectifs et définit les actions stratégiques et opérationnelles nécessaires. Chaque usine est ensuite dotée d'instruments d'analyse et de contrôle bien définis, comme les **Safety Meetings**, les **Audits** par département et zone, les **Programmes d'amélioration** et de **Formation**. Les représentants syndicaux participent eux aussi aux Safety Meetings.

Les accidents, en particulier, sont suivis dans toutes les usines du Groupe via l'enregistrement des indicateurs de référence, tels que le NOMBRE d'ACCIDENTS¹⁸ sur une période, les INDICES de FRÉQUENCE¹⁹ et de GRAVITÉ²⁰.

Une attention particulière est prêtée à l'enregistrement et à l'analyse des accidents manqués afin de planifier et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires selon le principe de prévention.

En ce qui concerne les usines italiennes du Groupe, toutes les activités ci-dessus sont menées en étroite relation avec l'Organisme de surveillance conformément au décret législatif italien 231/2011.

Nous fournissons ci-dessous l'évolution des accidents et des indicateurs IF (indice de fréquence) et IG (indice de gravité) pour l'ensemble des sites de production, des centres logistiques et des entrepôts du Groupe Lucart.

NOMBRE D'ACCIDENTS ET INDICE D'ACCIDENTS²¹ 2024 - SALARIÉS

Unité de production	Nombre total d'accidents	Nombre d'accidents >180j	IF	IG
Italie	14	1	8,96	0,64
France	19	0	35,81	0,00
Espagne	7	0	21,26	0,00
Hongrie	0	0	0,00	0,00
Grande-Bretagne	2	0	14,39	0,00
TOTAL	42	1	15,66	0,37

Il convient également de noter qu'avec 2 682 049 heures travaillées par les employés du Groupe, le taux d'accidents >180j était de 0. Pour les non-salariés, il y a eu 5 accidents non graves, pour 161 671 heures travaillées (taux d'accidents de 30,93 ; taux d'accidents >180j égal à 0). Pas de décès enregistrés parmi les salariés et parmi les non-salariés.

> « Objectif zéro »

Ces dernières années, toutes les usines italiennes ont obtenu de nombreux succès dans la réduction des accidents du travail et, en 2024, Lucart S.p.A. a confirmé son succès dans ce domaine, l'usine de Torre di Mosto ayant atteint le prestigieux « Objectif zéro ». Signalons également que l'usine hongroise n'a pas enregistré d'accidents au cours de l'année 2024.

> Campagne « Suivez la sécurité »

La collaboration entre le Service de Prévention et de Protection du Groupe, la Direction des ressources humaines et le Bureau de communication a mis en place la campagne conçue en 2021 et lancée au premier semestre de 2022 ; il s'agit d'une campagne de communication autour de la responsabilité individuelle dans la prévention des risques liés au travail. Plusieurs employés de l'entreprise, accompagnés de leurs enfants, se sont prêtés à une séance photo pour mettre en valeur le rôle fondamental de la prévention afin d'assurer bien-être et sérénité tant dans l'entreprise qu'à la maison et pendant le temps libre.



¹⁷ Le comité de sécurité se compose : des Administrateurs des sociétés du Groupe, du Directeur des opérations, des Délégués chargés de la sécurité, des Responsables et Chargés du service de prévention et de protection pour la sécurité au travail des usines italiennes, des Référents à la sécurité des autres sociétés du Groupe, du Directeur des ressources humaines, du Conseiller juridique, du Directeur chargé de la technologie et de l'Organisme de Surveillance, du HSE et HS.

¹⁸ La méthodologie de calcul des accidents, à partir de 2023, a été adaptée aux exigences de la norme 403 du GRI, qui envisage de comptabiliser tous les accidents avec un certificat médical, quel que soit le nombre de jours d'absence liés à ces accidents, contrairement à la législation italienne qui considère trois jours d'absence pour un accident (approche utilisée jusqu'en 2022).

¹⁹ Indice de fréquence (IF) : Nombre d'accidents/Heures ouvrées x 1 000 000.

²⁰ Indice de gravité (IG) (à partir de 2023, le calcul de cet indice a été adapté aux nécessités du GRI 403-9) : Jours d'absence pour accident > 180j/Heures ouvrées x 1 000 000.

²¹ Le décompte des accidents prend en compte les accidents ayant fait l'objet d'un certificat médical, quel que soit le nombre de jours d'absence qui leur est associé. Les accidents de trajet ne sont pris en compte que lorsque le voyage est organisé par l'entreprise. Les succursales commerciales en Allemagne et en Slovénie sont exclues du décompte des accidents. Les principaux types de blessures sont les contusions, les plaies, les fractures et les lésions par écrasement.

Relations avec les parties prenantes

GRI 2-29
203-1

Les relations avec les parties prenantes de l'Entreprise (clients et consommateurs finaux, actionnaires et investisseurs, salariés, fournisseurs, communautés locales, médias, syndicats, organismes de réglementation, organisations non gouvernementales, syndicats professionnels, écoles/universités, organismes de recherche, partenaires stratégiques pour la circularité) sont basées sur le respect du système normatif du Code d'éthique de Lucart, avec ses principes de légalité, loyauté, transparence, impartialité et indépendance.

Le dialogue avec les parties prenantes se concentre sur les thèmes importants mis en valeur par l'Analyse de Matérialité décrite au chapitre « Identité de l'entreprise et indicateurs de performance ».

> Clients et consommateurs finaux

Lucart s'engage à satisfaire ses clients dans le respect des obligations établies par la législation, les contrats et les normes de qualité préétablies.

Les principaux objectifs sont la satisfaction et la protection de ses clients, l'attention aux demandes spécifiques des clients, la sécurité du produit, l'amélioration de la qualité des produits et l'offre de nouvelles perspectives commerciales. Tout cela dans la logique d'un partenariat orienté vers des solutions à l'avant-garde qui créent de la valeur, stables dans le temps et simples à utiliser.

Les activités de communication avec les clients et les consommateurs finaux se sont concentrées sur les thèmes importants mis en valeur par l'analyse de matérialité et ont donc concerné en particulier : intégrité et durabilité des activités, lutte contre les changements climatiques, durabilité du produit et du processus, approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne, sécurité du produit, satisfaction du client.

AIRE AWAY FROM HOME

Tree Challenge

Le projet incitatif Tree Challenge à l'échelle internationale a vu le jour dans le but de créer une plus grande conscience autour du projet EcoNatural et une meilleure sensibilité envers les projets très orientés vers la durabilité.

Le concours international s'adresse aux vendeurs de nos principaux partenaires, récompensant les plus efficaces en matière

de sauvegarde des arbres, tout en offrant à tous les participants la possibilité de postuler pour un ou plusieurs prix du développement durable en fonction de leur niveau.

Les arbres sauvés représentent la méthode de calcul du projet incitatif, qui maintient la caractéristique fondamentale de la gamme de produits sur laquelle il est basé : la durabilité. D'un côté, les vendeurs des partenaires participants ont la possibilité d'augmenter leur nombre personnel d'arbres sauvés en rivalisant entre eux, et de l'autre, ils peuvent obtenir leur **Certificat d'Économie Environnementale** sur lequel sont indiqués, en plus des arbres inutilisés, le CO₂ non émis et les briques alimentaires récupérées.

En 2024, Lucart, grâce à la campagne d'incitation Tree Challenge, a permis d'éviter d'utiliser 51 000 arbres et a évité de rejeter plus de 3 millions de kg de CO₂e dans l'environnement.



Environmental Saving Calculator

L'année 2024 a vu le renouvellement de l'Environmental Saving Calculator (ESC), un outil en ligne qui permet de calculer l'impact environnemental positif de l'achat de produits de la ligne EcoNatural, fabriqués à partir de Fiberpack, la matière première obtenue par le recyclage des fibres de cellulose provenant des briques alimentaires. Grâce à cette nouvelle version, l'outil est devenu encore plus facile à utiliser, grâce à une interface intuitive et attrayante, qui simplifie l'expérience de l'utilisateur. En outre, la rénovation a permis de renforcer la méthode de calcul, désormais consolidée par Ergo, un spin-off de l'École supérieure Sant'Anna de Pise. Grâce à cette consolidation, les données obtenues grâce à l'ESC sont étayées par une approche scientifique rigoureuse, ce qui garantit une plus grande transparence et une plus grande précision dans le calcul de la contribution environnementale en termes de briques alimentaires recyclées, d'arbres inutilisés et de CO₂e évité.

LAN – Lucart Accelerator Network

Du 14 au 16 octobre s'est tenue à Malte la réunion annuelle avec les « Accélérateurs » Lucart, un réseau de distributeurs présents dans le monde entier, grands supporters de Lucart et toujours prêts à accueillir activement et de manière pro-active les nouveautés et les stimuli de l'entreprise. « La durabilité éclaire notre chemin vers le futur » : tel était le fil rouge de l'événement, car nous croyons sincèrement que l'innovation est le moteur de tout, mais que seule l'innovation durable peut garantir un futur meilleur à la communauté et à la planète, et nos partenaires commerciaux le savent bien. Au cours de l'événement, les temps d'échange et de partage n'ont pas manqué, de même que

les intervenants extérieurs, universitaires et professionnels du marché. Ceux-ci ont enrichi notre vision de leurs connaissances, ils ont motivé et renforcé notre conviction que la clé du succès est d'appartenir à une équipe soudée et unie vers un même objectif – une équipe qui partage les mêmes valeurs, qui reconnaît dans l'unicité de chaque individu la richesse et la force du groupe, et qui sait comment exploiter de manière constructive la diversité de chaque marché. Comme toujours, les journées teintées de grand professionnalisme ont été ponctuées de moments de pur plaisir et de convivialité, renforçant encore le climat d'estime et de confiance mutuelles.



Conférence Velo

Du 5 au 12 mars 2024, la traditionnelle conférence dédiée aux concessionnaires Velo s'est tenue en Thaïlande, un événement exclusif réservé uniquement au réseau historique des distributeurs de la marque Velo en Italie. Au cours de ce voyage, des séances de travail ont été consacrées à l'échange de projets d'entreprises et d'expériences réussies de partenaires, et des ateliers ont été organisés dans le but de trouver des solutions innovantes pour atteindre des objectifs communs. Dans le cadre pittoresque de Phuket, il y a eu bien sûr des moments de loisir et de détente, qui ont rendu l'expérience encore plus complète et inoubliable. Cette formule se distingue par l'importance qu'elle accorde au renforcement du lien de partenariat : une occasion unique pour les concessionnaires de mieux se connaître, d'apprécier notre engagement à renforcer leur confiance et de consolider une collaboration fructueuse, dans le but de développer ensemble, année après année, les affaires de Velo.



Tenderly

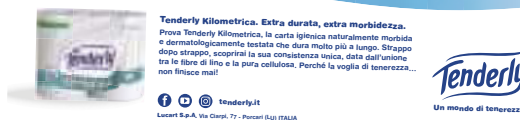
À partir de 2024, Lucart a choisi de confier la stratégie de communication de la marque à une agence de communication historique, qui a contribué au fil des décennies à écrire l'histoire de la publicité italienne : le groupe Armando Testa.

La stratégie mise en œuvre se concentre sur le sens profond du mot « **tendresse** » et sur sa valeur incontournable dans la vie d'aujourd'hui.

De cette réflexion est née une campagne originale, avec un langage totalement inédit pour la catégorie de produits. Les consommateurs sont invités à écouter la vraie voix de nombreux enfants qui « voient plus loin » et, à partir d'un produit de tous les jours, un message important et beaucoup plus profond est délivré : **« Eh, les grands, écoutez-nous ! Nous avons tous besoin de tendresse... et pas que quand on fait ses besoins ! »**.

Une nouvelle stratégie de communication visant à maximiser le positionnement d'une marque premium, qui accompagne parfaitement le parcours de relance de la gamme, initiée et réalisée au cours des deux années 2023-2024.

Au cours de l'année, la marque a été la vedette, dans le cadre de remises de prix et d'événements d'envergure nationale. Grâce au **partenariat avec SCJohnson**, de janvier à juillet 2024, un bon de réduction de 1 € était disponible sur l'emballage d'une sélection de papiers toilette, à utiliser pour



l'achat de Duck Fresh Discs. De mai à décembre 2024, les nouveaux produits Tenderly Pink ont été lancés avec un concours « **Libera di amarti** » (« Libre de t'aimer ») sur l'emballage, grâce auquel il était possible de participer au tirage au sort quotidien d'un magnifique collier Vivian Gioielli. Parallèlement, la marque a été sponsor dans le domaine sportif aux côtés des femmes et de tous les amateurs de cyclisme dans le cadre du Giro d'Italia Women 2024.

Enfin, le nouveau site web de Tenderly a été lancé à l'automne, avec une expérience utilisateur optimisée, conçue pour une navigation pratique et complète sur smartphone.





Tutto

Au cours de la première partie de l'année, nous nous sommes concentrés sur Tutto Pannocarta, en passant d'un récit axé sur la polyvalence (2023) à un récit consacré à la cohérence et à l'unicité du produit.

Au cours du second semestre, grâce à l'achèvement du lancement/relancement de Cucina Più, Cucina Style et Pannocarta, une étape importante a été franchie : après avoir parlé de polyvalence et de cohérence, nous couvrons désormais des territoires nouveaux et inexplorés pour les produits tissu. L'année 2024 est bien l'année des innovations technologiques : de OpenAI montrant le potentiel du nouveau GPT-4 dans un spectacle mondial en direct, à Apple dévoilant les nouvelles fonctionnalités du dernier iPhone depuis la Silicon Valley. Tutto a également son mot à dire dans la catégorie nettoyage, expliquant aux gens les atouts d'une gamme qui fait la différence grâce à la technologie.

C'est pourquoi nous avons créé **TuttoRIAL**, la campagne expliquant les nouvelles technologies de la gamme : Airlaid avec Pannocarta, et Hi-Per, le dernier né des laboratoires Lucart, concernant Cucina Più et Cucina Style. Une campagne qui s'inspire des grands lancements technologiques et présente la nouvelle gamme à travers un style curieux et stupéfiant, typique de la Silicon Valley. Pour cette deuxième campagne également, des influenceurs sont intégrés dans le flux narratif, contribuant, de manière ludique et en accord

avec le ton de la marque, à expliquer aux cibles potentielles le rôle et la technologie de chaque produit.

Grâce au partenariat avec SCJohnson, de nouveau, jusqu'en septembre 2024, un bon de réduction de 1 € était disponible sur l'emballage de Tutto Pannocarta et de Pannocarta Facile, à utiliser pour l'achat de produits de marque Pronto.

Au cours du premier semestre, les placements de produits n'ont pas manqué dans l'émission culinaire historique Cotto e Mangiato, ainsi que dans le tout nouveau format L'Orto di Carlotta, diffusé sur Food Network (chaîne 33).

Plusieurs influenceurs ont été impliqués grâce à la collaboration avec Casa Facile dans le cadre de la Semaine numérique, qui a créé une histoire avec les utilisations les plus variées de Pannocarta, des plus classiques aux plus créatives et originales.





En 2024, Grazie EcoNatural a été, sur les réseaux sociaux italiens et français, au cœur d'une campagne innovante à l'esprit militant, qui s'est déroulée en deux moments distincts : un temps de lancement, visant à expliquer et à raconter, et un temps de rappel, destiné à consolider. Après s'être déclarée chef de file du mouvement silencieux des **SosteNinja** (un néologisme fusionnant le mot italien pour « durabilité » et « ninja »), la marque explique qui elle est et ce qu'elle fait, puis, à travers un appel à l'action fort, invite les gens à rejoindre le mouvement.

Le manifeste du mouvement exprime sa raison d'être par la déclaration suivante, qui figure dans l'introduction de la vidéo de présentation : « **Nous sommes pour le futur des arbres, parce que nous ne les abattons pas**

dans le présent. » Un statu quo rendu possible par les actions silencieuses mais efficaces des SosteNinja, les guerriers silencieux qui n'abattent pas d'arbres parce qu'ils utilisent des produits en papier 100 % recyclé.

La vidéo de présentation se caractérise par le rythme, le décor qui évoque fortement la beauté des arbres et de la nature, et une voix off incisive qui accompagne la narration visuelle et auditive.

Compte tenu de l'entrée de Grazie EcoNatural sur le marché allemand, la vidéo a également été adaptée en allemand, tout en conservant son énergie d'origine.

Enfin, à la fin de l'année, le site grazie.it a été relancé après avoir été relooké, ce qui a permis d'améliorer sa navigabilité générale, la recherche de produits et la visibilité de la gamme.



> Actionnaires et financeurs

Lucart s’est toujours distingué par une relation constante et transparente avec les parties prenantes financières, promouvant un partenariat financier actif basé sur un partage constant des stratégies d’entreprise et d’investissement afin de convenir des solutions les plus appropriées et les plus avancées pour soutenir les besoins financiers et autres.

Le partenariat stratégique avec Azzurra Capital, qui a acquis fin 2024 une participation chez Pasfin S.p.A., la société holding qui contrôle Lucart S.p.A., est un exemple de la façon dont le Groupe collabore avec des partenaires financiers pour soutenir la croissance.

En outre, l’importance accordée par le Groupe Lucart aux questions ESG a été partagée avec les principaux instituts financiers en signant des prêts liés au développement durable.

> Fournisseurs

Le choix des fournisseurs et la détermination des conditions d’achat reposent sur une évaluation de la qualité, du Coût total de possession (Total cost of ownership) des biens et services demandés, de la capacité à fournir et à garantir dans les meilleurs délais des biens et services d’un niveau adapté aux besoins spécifiques de l’Entreprise.

Lucart adopte un critère de sélection des fournisseurs basé sur le respect de la législation en vigueur, du règlement intérieur et du code d’éthique ; en aucun cas un fournisseur ne doit être préféré à un autre en raison de relations personnelles, de favoritismes ou d’avantages autres que ceux de l’intérêt et du bénéfice exclusifs de Lucart.

Pour l’achat de cellulose vierge en dehors de la Communauté européenne en particulier, l’achat n’a lieu qu’après une évaluation minutieuse conformément au règlement de l’UE Timber Regulation (Reg. n° 995/2010 et modifications ultérieures).

Toute la cellulose utilisée provient de chaînes de contrôle certifiées et les certifications adoptées (FSC®, PEFC et SFI®) garantissent non seulement une bonne gestion de l’environnement, mais aussi le respect des droits des travailleurs et des communautés locales.

Les achats sont principalement concentrés en Italie, en France, en Espagne, en Hongrie et au Royaume-Uni, pays où se trouvent actuellement les usines du Groupe. Dans le tableau ci-dessous, nous avons considéré comme achats locaux tous ceux effectués dans le pays où l’entreprise est basée.

Lucart Kft. dispose d’une usine de transformation uniquement et importe donc des bobines de papier à transformer en provenance d’autres filiales du groupe. Elle fait également office de centre de distribution pour l’Europe de l’est des produits finis AFH qui sont en partie produits dans d’autres usines du Groupe.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES ACHATS

La méthodologie de compte rendu des informations suivantes a été révisée afin de renforcer le cadre représenté. Les éléments suivants sont inclus : coûts encourus pour l’approvisionnement en matières premières, en consommables et autres biens ; coûts encourus pour les services et l’utilisation de biens et d’actifs de tiers.

Pourcentage d’achats concentré sur des fournisseurs locaux en relation aux sièges opérationnels les plus importants.

Lucart S.p.A.		Lucart SAS		Lucart Tissue & Soap S.L.U.		Lucart Kft.		Lucart Hygiene Ltd.	
Italie	56 %	France	55 %	Espagne	61 %	Hongrie	16 %	Grande-Bretagne	49 %
Étranger	44 %	Étranger	45 %	Étranger	39 %	Étranger	84 %	Étranger	51 %

> Communauté locale



Lucart entretient des relations régulières avec les institutions locales, avec des associations bénévoles, comme la Croix-Rouge ou les Confédérations de la miséricorde ou la protection civile et avec les écoles publiques de la région afin de contribuer au bien-être des communautés locales. Les contacts directs permettent de connaître rapidement les exigences effectives et d'y répondre.

Les contacts avec les écoles du territoire du Lucques, dans le but de développer la culture du recyclage et de l'utilisation consciente des produits, ont été maintenus en soutenant la participation des instituts à l'initiative « Puliamo il mondo » (« Nettoyons le monde ») de Legambiente.

En 2024, Lucart a fait don de produits d'hygiène en papier à des institutions locales et à la Misericordia, en plus de son soutien financier habituel à la Fondation Meyer. Des produits sanitaires ont été donnés à des associations qui opèrent sur le territoire pour soutenir les familles en difficulté.

Comme chaque année, conformément au code d'éthique de l'entreprise, les cadeaux envoyés par les fournisseurs aux employés du groupe ont été collectés et donnés à des associations locales.

> Médias

Les relations avec les médias se basent sur des principes de transparence et de collaboration et sont gérées par le Département de communication de l'entreprise qui recueille les demandes d'information des journalistes, fournissant les informations nécessaires. En 2024, le service de presse de Lucart a activement informé les Médias avec une attention particulière liée aux enjeux concernant la durabilité, l'économie circulaire, les investissements et les activités à finalité sociale menées sur le territoire.

La qualité de la couverture médiatique dans les médias italiens en 2024 s'est améliorée par rapport à 2023.

L'activité de relation avec les Médias s'est poursuivie également en France, en Hongrie et en Espagne, avec de bons résultats en termes de positionnement.

GRI 2-30

SDG



> Organisations syndicales

Lucart a toujours maintenu un système de relations industrielles structuré avec les Organisations syndicales, basé sur un dialogue constructif, tant au niveau local que provincial, et au niveau international avec le CEE – Comité d'Entreprise Européen.

En 2024, il n'y a pas eu de réunions du Comité d'entreprise européen car, bien qu'il y ait un accord en place, le rôle de représentant syndical international est devenu vacant et les syndicats n'ont pas encore désigné de remplaçant.

Les sociétés italiennes du Groupe appliquent la Convention collective nationale du travail « Papèterie et transformation du papier ». En outre, nous avons stipulé des accords d'entreprise de deuxième niveau dont l'objectif est de gérer, en accord avec les représentants des différentes usines, les défis commerciaux croissants et les besoins des employés.

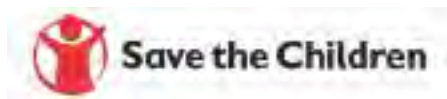
En juillet 2024, des négociations ont été conclues pour le renouvellement du contrat complémentaire à l'usine de Diecimo, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026. Dans les filiales étrangères du Groupe, le rapport de travail est réglementé par la négociation collective en France et en Espagne (pour tous les salariés) et individuellement dans les autres pays.

> Organisations non gouvernementales

Lucart soutient les Organisations non gouvernementales avec lesquelles il partage principes et valeurs. Parmi elles, rappelons :

GRI 2-28

SDG 



Lucart a établi depuis plusieurs années une collaboration avec Save the Children, l'Organisation internationale qui se bat depuis plus d'un siècle pour sauver la vie des enfants et leur garantir un avenir meilleur. Lucart a choisi en particulier trois projets importants dédiés aux enfants et à leurs parents. À partir de 2023, en plus de soutenir les initiatives « **Fiocchi in ospedale** » et « **Spazi mamme** », elle a également soutenu les « **Punti Luce** ».

Fiocchi in Ospedale

« Fiocchi in Ospedale » est un projet de Save the Children qui a vu le jour en 2012 pour promouvoir la santé des enfants et de leurs parents durant leurs 1 000 premiers jours, pour écouter et accompagner les futurs et nouveaux parents dans une période cruciale pour le développement des capacités cognitives et relationnelles des enfants. De plus, le programme prévoit la reconnaissance des services les plus appropriés pour répondre de façon continue aux besoins de tous les futurs et nouveaux parents, ainsi que l'identification de fragilités particulières qui nécessitent des interventions d'urgence, comme les troubles psychosociaux qui entraînent une anxiété et désorientation généralisée qui, souvent, ne trouvent pas de réponse adéquate et opportune.

Le projet « Fiocchi in Ospedale » est mené en collaboration avec les autorités sanitaires locales, les hôpitaux, les pôles universitaires et les associations locales de 9 villes italiennes : Turin, Milan, Pescara, Rome, Naples, Bari, Sassari, Brindisi et Ancône.



Spazi Mamme

Les « Spazi Mamme » de Save the Children sont des lieux où les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit pour identifier et renforcer leurs compétences, gérer les ressources économiques et émanciper la cellule familiale des conditions de dénuement. Il s'agit également d'espaces où les enfants peuvent grandir en vivant des expériences et des opportunités de socialisation. L'objectif du projet est de contrer les facteurs qui favorisent l'augmentation de la pauvreté infantile et de prévenir le phénomène de la pauvreté éducative. Tout cela grâce à l'accompagnement des enfants qui vivent déjà une situation de vulnérabilité dans les quartiers les plus difficiles de certaines villes italiennes et à travers des programmes de soutien personnalisés impliquant les familles, les communautés et les services territoriaux.



Punti Luce

Les « Punti Luce » de Save the Children sont des espaces à forte densité éducative, qui se trouvent dans les quartiers et les banlieues les plus défavorisés des villes pour offrir des opportunités de formation et d'éducation gratuites aux enfants de 6 à 17 ans. Dans ces espaces, les enfants et leurs familles peuvent profiter de diverses activités entièrement gratuites : aide aux devoirs, ateliers artistiques, musicaux et à la citoyenneté active, promotion de la lecture, accès aux nouvelles technologies, jeux et activités motrices. Le projet offre également des conseils juridiques, psychologiques, pédiatriques et d'accompagnement parental aux familles ou aux tuteurs référents des enfants.



VISITE À L'USINE

Les enfants des « Punti Luce » de Prato et de Potenza ont pu visiter les usines de Borgo a Mozzano et Avigliano à travers un parcours éducatif et formatif.



De 2016 à 2024, Tenderly a soutenu Make a Wish dans la réalisation de 50 vœux. La mission de Make a Wish est d'exaucer des vœux qui changent la vie à des enfants et adolescents atteints de maladies graves.

> Associations de catégorie et autres Organismes

Lucart participe activement à de nombreuses associations de catégorie et à d'autres instituts, notamment :

ASSOCIATIONS DE CATÉGORIE :



²² En 2024, Massimo Pasquini, président et directeur général de Lucart S.p.A., a occupé le poste de vice-président.
²³ En 2024, Francesco Pasquini, responsable des ventes et du marketing du Groupe Lucart, a occupé le poste de vice-président.

ASSOCIATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :



AUTRES ASSOCIATIONS :



PROJET MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CONFINDUSTRIA VENETO EST

La collaboration au projet « Modèles de développement durable » promu par Confindustria Veneto Est et coordonné par Mario Paronetto et Silvia Dal Cin se poursuit. Grâce à des réunions spécifiques et à des visites d'usines, les 80 entreprises membres partagent leurs pratiques en matière de modèles de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises.

> Écoles, universités et organismes de recherche

ALTERNANCE ÉCOLE TRAVAIL

Lucart est fermement convaincu que la qualité de ses processus et de ses produits est strictement liée à la qualité des compétences de ses employés. C'est pourquoi l'entreprise conçoit et réalise des programmes internes de développement et de partenariat avec des instituts de formation externes, pour faciliter et consolider le développement des compétences des salariés et pour aider les jeunes à construire un professionnalisme à utiliser dans les usines du Groupe et dans le tissu économique local.

Dans ce sens, Lucart a initié de nombreuses collaborations avec des écoles techniques en Italie, en France, en Hongrie, en Espagne et au Royaume-Uni, dans le but de contribuer à l'orientation des jeunes en promouvant des cours de formation dans le secteur papèterie.

De nombreux professionnels Lucart apportent leurs connaissances directement dans les écoles, donnant des conférences et organisant des séminaires sur les processus de production et de transformation du papier. De cette façon, ils permettent aux élèves de comprendre et d'apprécier l'application pratique des concepts théoriques appris dans leur parcours scolaire.

En plus de ses activités d'orientation dans les écoles, Lucart coopère à la mise en œuvre des plans d'études des parcours techniques, en accueillant des étudiants pour des périodes de stage en entreprise : c'est une étape fondamentale pour consolider les compétences théoriques acquises à l'école à travers une expérience directe dans les usines et les ateliers de l'Entreprise. Ces moments d'échange représentent également pour l'Entreprise une occasion unique de rencontrer de nombreux candidats potentiels intéressants qui deviendront dans le futur les techniciens les plus qualifiés.



INSTITUTS TECHNIQUES SUPÉRIEURS (ITS)

En 2019, Lucart a achevé, avec Assocarta, Confindustria et d'autres entreprises de la région de Lucques, la conception et le démarrage du premier ITS – Paper en Toscane, en devenant membre de la Fondation qui supervise la prestation des cours avec l'autorisation de la région. Plus précisément, le cours vise à former du personnel hautement qualifié pour le processus de production dans l'industrie papetière.

Après avoir contribué à la conception et à l'organisation du cours, Lucart poursuivra son partenariat dans la formation ITS dans des activités quotidiennes, avec des enseignements spécifiques organisés par ses responsables techniques et une formation en entreprise pour les étudiants dans le cadre de stages spécifiques.

MASTER EN PAPIER ET MASTER EN TECHNOLOGIE ET PRODUCTION DU PAPIER ET DU CARTON

Lucart est partenaire du Master « Carta Celsius » à Lucques depuis de nombreuses années et a toujours contribué à son organisation avec ses propres employés en tant qu'enseignants.

En 2020, le Master « Carta Celsius » a été flanqué et en partie remplacé par le nouveau Master en Technologie et Production du Papier et du Carton de l'Université de Pise. Lucart contribue au développement du parcours universitaire par des donations, des enseignements et des tables rondes. Dans le cadre de la formation continue de ses collaborateurs, Lucart sponsorise également la participation à des modules de formation spécifiques.

PROJET ÉCOLE AIRE AWAY FROM HOME

Le projet école a pour but de préparer les nouvelles générations et de les motiver à agir en faveur de l'économie circulaire.

Ce projet vise à :

- > élaborer un programme d'études sur l'économie circulaire pour l'enseignement scolaire ;
- > élaborer un kit pédagogique sur l'économie circulaire ;
- > former les enseignants sur l'enseignement de l'économie circulaire (Train the Trainer) ;
- > augmenter la conscience des étudiants sur la question de la durabilité et de l'économie circulaire grâce à la participation active à des activités pratiques.

Le projet a été mis en place la première fois dans 66 écoles entre la Slovaquie et la Lettonie puis a été répliqué et adapté à différents pays.

Le succès au Royaume-Uni a été particulièrement important grâce à la coopération et au soutien d'un réseau de 15 distributeurs, qui ont cru fermement au projet et ont aidé Lucart à diffuser l'éducation à la durabilité et à l'économie circulaire dans 516 instituts.



> Organismes de réglementation et institutions

Ils représentent les organismes essentiels pour la réglementation et le développement de la société et du marché. Il s'agit à la fois des autorités réglementaires au niveau national et international et des agences et instituts qui les soutiennent.

Lucart s'engage à respecter quotidiennement les principales obligations réglementaires nationales et internationales, ainsi qu'à mener une recherche continue en vue de l'adoption d'outils de gestion de plus en plus innovants et efficaces, afin d'anticiper de manière proactive les futures obligations législatives.

Au fil des ans, Lucart a établi une relation constructive avec les institutions (par exemple, les conseils municipaux, provinciaux et régionaux et les ministères) et les autorités de régulation (par exemple, l'Autorité de régulation de l'énergie, des réseaux et de l'environnement – ARERA), les autorités de contrôle (par exemple, l'Agence régionale pour la protection de l'environnement en Toscane – ARPAT) et les organismes de sécurité publique (par exemple, le Corps forestier de l'État, les bureaux de douane). Il s'agit d'une relation constructive pour une transition de plus en plus concrète vers le Développement durable et circulaire, et d'une collaboration efficace pour le développement des entreprises afin de garantir une conduite éthique et transparente. Le dialogue avec les autorités et les régulateurs s'est déroulé principalement dans le cadre de réunions et de tables techniques.

> Partenaires stratégiques pour la circularité

Pour créer et gérer correctement des modèles d'entreprise circulaires, Lucart entretient des relations avec un certain nombre de parties prenantes stratégiques en dehors de la chaîne typique de l'industrie du papier. Ces relations sont gérées avec l'implication continue non seulement de la direction générale, mais aussi des départements Recherche et développement, Communication, Commercial, Achats, Technique et Juridique. Les sujets à affronter peuvent en effet couvrir de nombreux aspects différents et nécessiter une gestion attentive et continue de nombreuses parties prenantes.

Activités de communication aux parties prenantes

GRI 2-26

> Communication numérique

COMMUNICATION WEB

Au cours de l'année, le développement et la mise à jour de tous les sites Internet du Groupe ont continué afin d'utiliser cet outil comme un moyen efficace de contact et d'interaction avec nos clients et consommateurs.

Institutionnelles

www.lucartgroup.com

Le site Web du Groupe Lucart représente la principale source d'information du Groupe. La section Newsroom permet notamment de partager avec toutes les parties prenantes les principaux événements de l'univers Lucart.

Pour favoriser la communication et la lecture des contenus, le site Web est constamment mis à jour en six langues : italien, anglais, français, espagnol, hongrois et allemand.



Away from home

www.lucartprofessional.com



www.fato.com



www.veloweb.it



Consumer

www.tenderly.it



www.tuttoxtutto.it

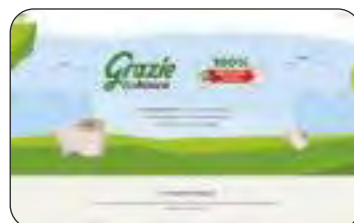


www.grazie.it



Achats en ligne

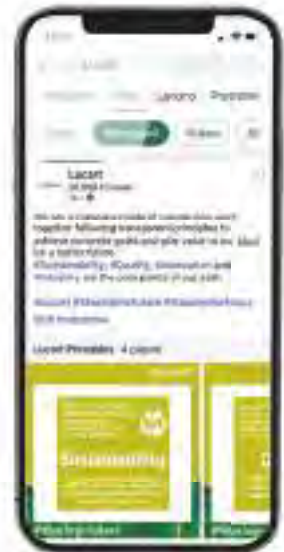
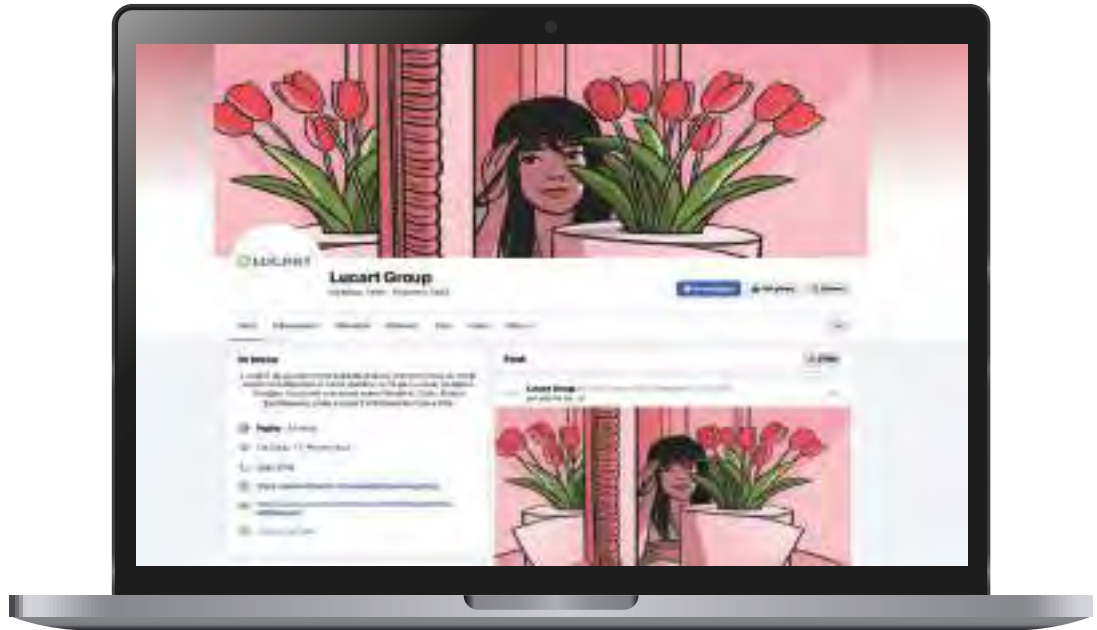
Grazieshop.it



RÉSEAUX SOCIAUX

Le compte Lucart Group sur LinkedIn a enregistré en 2024 une grande croissance en nombre de contacts et interactions : + 23 % de followers. Au cours de l'année, nous avons décidé de fermer le compte sur le réseau social X et d'ouvrir une page d'entreprise sur Facebook, qui a recueilli plus de 5 000 followers au cours des premiers mois d'utilisation de la plateforme.

Les informations partagées sur les réseaux sociaux et liées à la newsroom sur le nouveau site de l'entreprise sont en italien et en anglais. Quant au calendrier éditorial, il indique les principaux événements de l'entreprise, les campagnes des marques, les investissements importants, les publications, les résultats environnementaux du Groupe et les autres initiatives liées aux salariés.



CALENDRIER LUCART

Pour la neuvième année, Lucart a voulu raconter son histoire et son identité à travers la créativité d'un designer et d'un illustrateur de renommée internationale. Pour 2025, Lucart s'est fié au crayon d'**Alessandro Baronciani**.



CONFÉRENCES

Les dirigeants de Lucart ont été invités en qualité d'intervenants dans de nombreuses conférences et autres événements, notamment :

- > **Semaine de la durabilité**
Trévisé
- > **EcoForum Legambiente**
Rome
- > **MIAC**
Lucques
- > **Salon Ecomondo**
Rimini
- > **Conférence nationale sur l'industrie du recyclage de Susdef**
Milan



SALONS

En 2024, le Groupe a participé, avec son propre espace d'exposition, aux événements les plus importants du secteur.

- > **Ecomondo** – Salon d'entreprise – Rimini, Italie
- > **Marca** – Salon du consommateur – Bologne, Italie
- > **PLMA** – Salon du consommateur – Amsterdam, Pays-Bas
- > **The Cleaning Show** - Fiera AFH – Manchester, Royaume-Uni
- > **Cleantek** – Salon AFH – Porto, Portugal
- > **Interclean** - Salon AFH – Amsterdam, Pays-Bas

ECOMONDO

Salon d'entreprise
Rimini, Italie



MARCA

Salon du
consommateur
Bologne, Italie



PLMA

Salon du
consommateur
Amsterdam,
Pays-Bas



ÉVÉNEMENTS

Présentation du Rapport de Développement Durable 2023

En présence de nombreuses parties prenantes, Lucart a présenté le 19e Rapport de Développement Durable du Groupe à l'Auditorium de Save The Children, à Rome.

L'événement, modéré par la journaliste environnementale Tessa Gelisio, a été enrichi par la présence d'intervenants faisant autorité et de partenaires de projets stratégiques qui ont partagé avec le public leur vision de l'avenir de la durabilité sociale, environnementale et économique.



Riciclo Aperto

Lucart a ouvert les portes de l'usine de Borgo a Mozzano avec « Riciclo Aperto », initiative de la chaîne papetière conçue par Comieco, dans le cadre de la quatrième édition de la Semaine du papier.

Une journée d'information et de sensibilisation au cours de laquelle les écoles, les particuliers et les citoyens peuvent découvrir le monde du recyclage du papier dans la seule usine italienne de papier tissé capable de recycler les briques alimentaires de type Tetra Pak®.



M'illumino di meno

Conformément à ses stratégies, Lucart s'est associé à M'illumino di meno, la journée nationale italienne de l'économie d'énergie et des modes de vie durables promue par le célèbre programme radio « Caterpillar » sur Rai Radio 2, en insérant dans les bureaux et les espaces professionnels une sélection de plantes d'intérieur.

PARRAINAGES

Puliamo il mondo

Pour la troisième année, Lucart a soutenu l'initiative promue par Legambiente qui implique des groupes de bénévoles pour libérer les espaces urbains des déchets abandonnés. Notre contribution a soutenu les initiatives de collecte promues par les écoles primaires de Borgo a Mozzano.



EcoForum

L'EcoForum, organisé par Legambiente, a vu le jour pour stimuler un débat et une discussion entre le gouvernement, les institutions nationales, régionales et locales, les entreprises, les consortiums de la filière, les opérateurs du secteur et les associations. L'Entreprise a parrainé l'événement en tant que partenaire principal.



Estate Porcarese Il villaggio del Bambino

L'événement, organisé par la municipalité de Porcari, s'adresse à la jeune génération et offre une occasion de divertissement, mais aussi de sensibilisation des enfants des écoles primaires au recyclage et aux déchets. Lucart, en tant que partenaire principal, a remis un prix à la réalisation la plus créative sur le thème du recyclage.



TEDx Lucques

Pour contribuer à l'offre culturelle de la ville de Lucques, Lucart a entièrement sponsorisé le TEDx Lucques, en choisissant le Teatro del Giglio comme scène.

TEDx est un programme d'information mondial mené par des milliers de personnes et organisé dans les principales villes du monde.



Marché de Noël Pizzorne

Lucart a parrainé le traditionnel marché de Noël organisé dans les montagnes de Villa Basilica, où toutes les associations de la région donnent vie à une expérience de Noël amusante et solidaire.

Grace Kelly Children's cancer trust

Lucart a soutenu l'organisation caritative en parrainant le gala de Noël et une manifestation de collecte de fonds organisée à l'usine de Blackmore Park.



Kemp Hospice

L'établissement anglais a organisé plusieurs événements afin de collecter des fonds pour cette importante organisation caritative basée dans la forêt Wyre.



Hereford and Worcester Chamber of Commerce

Lucart a parrainé les forums sur la santé et le bien-être qui se tiennent tous les trimestres à la Chambre de commerce de Herefordshire & Worcestershire.



LES DÉFIS

ENVIRONNEMENT

SDGs





3

Nous nous engageons à réaliser des modèles d'affaires circulaires pour régénérer et accroître les capitaux naturels, sociaux et économiques. Nous croyons en la valeur de la durabilité en tant qu'engagement envers les générations présentes et futures.

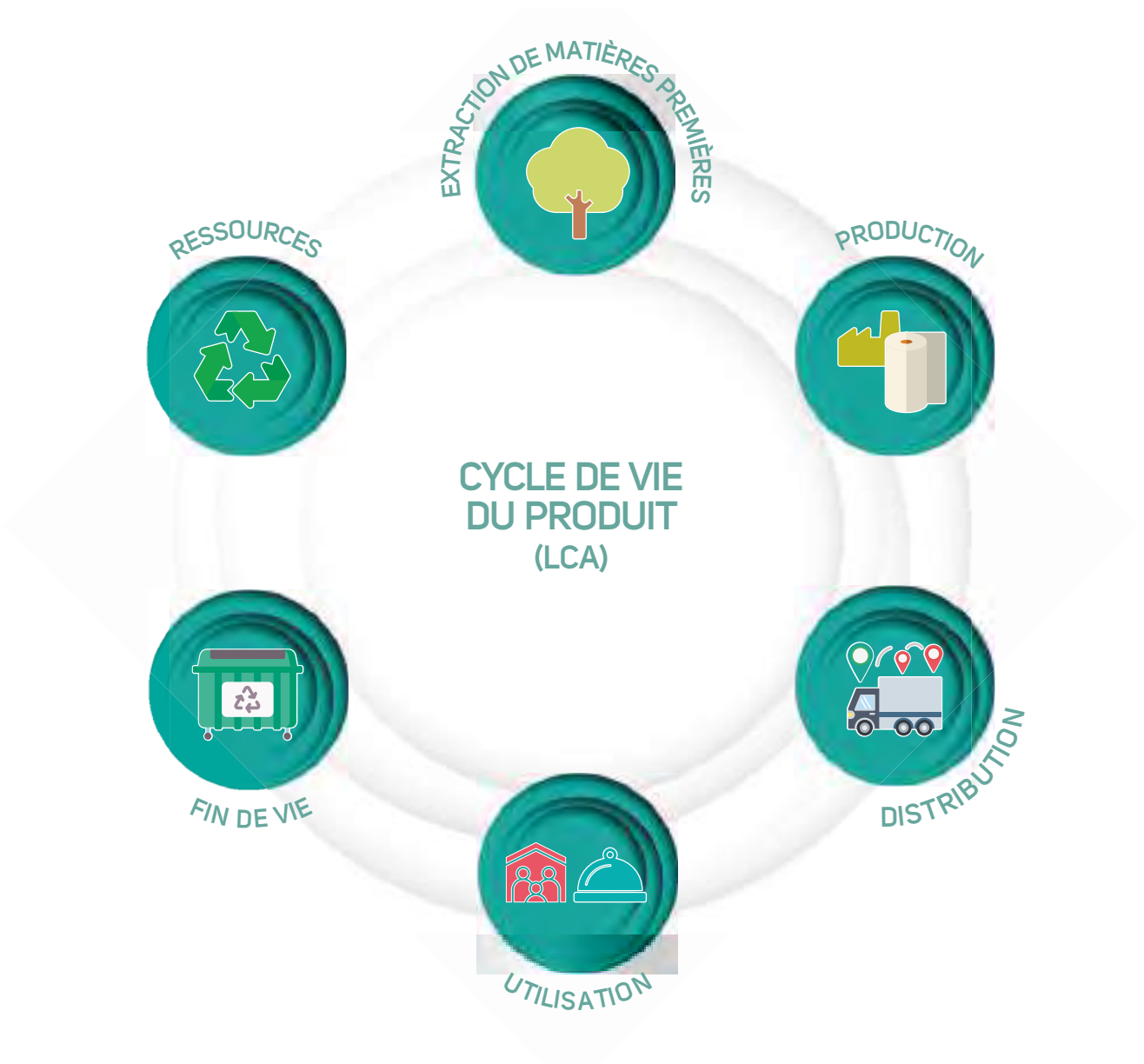
3.1 Évaluation des impacts sur l'environnement

GRI 3-3

Afin de poursuivre l'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines, Lucart a mis en place un Système de Gestion de l'Environnement précis et veille en permanence au respect des procédures définies par le Système lui-même.

L'Entreprise accorde notamment une grande attention à l'évaluation des impacts environnementaux dérivant de ses activités, afin d'identifier les plus significatifs sur lesquels intervenir et afin d'entretenir une communication avec l'extérieur de plus en plus solide et soignée.

Afin de les minimiser le plus possible, l'Entreprise réalise périodiquement des évaluations du cycle de vie du produit (Life Cycle Assessment – LCA), en faisant appel à des organisations tierces et en suivant des méthodologies standards reconnues au niveau international. Les analyses prennent en compte l'ensemble du cycle de vie, depuis l'approvisionnement des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, en passant par les phases de production et de distribution.

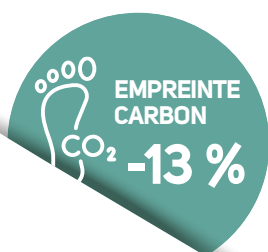


3.2

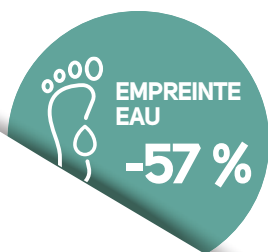
Déclaration environnementale de produit (EPD®)

À partir de 2018, Lucart a mené et mis à jour annuellement l'analyse EPD® (Déclaration environnementale de produit – Environmental Product Declaration), basée sur une étude LCA (Analyse du Cycle de vie – Life Cycle Assessment) de deux papiers toilette que l'Entreprise produit, en les comparant pour leur grammage, nombre de plis, nombres et longueur de feuilles, réalisés à partir de **fibres de pure cellulose vierge** pour l'un, et de **fibres recyclées** pour l'autre. La méthodologie LCA quantifie la consommation de ressources et les impacts environnementaux potentiels sur le milieu environnant, en relation avec les différentes phases du cycle de vie, associées au produit qui sera analysé.

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES PAPIER TOILETTE EN FIBRE RECYCLÉE²⁴



Une **empreinte carbone**²⁵ inférieure à 13 %, en considérant les phases d'approvisionnement de la matière première/production manufacturière (« du berceau à la porte »), par rapport à celle du papier toilette en cellulose vierge qui correspond à une **réduction des émissions de CO₂** équivalente à 227,6 kg par tonne de papier produit.



Une **empreinte eau**²⁶ inférieure à 57 %, en considérant les phases d'approvisionnement de la matière première/production manufacturière (« du berceau à la porte »), par rapport à celle du papier toilette en cellulose vierge qui correspond à une **consommation de ressources hydriques inférieure**, équivalente à 274,79 m³ par tonne de papier produit.

Pour lire intégralement la Déclaration, veuillez consulter : <https://www.environdec.com/library/epd6894>

Dans le cadre du processus de réalisation de la déclaration EPD® et de l'analyse LCA qui en constitue la base scientifique, Lucart S.p.A. a fait appel au soutien technique et méthodologique d'**Ergo s.r.l.**, une entreprise scission de l'**école Sant'Anna de Pise**. L'analyse a fait l'objet d'une certification par un organisme tiers.

²⁴ Les données sont calculées sur 1 000 kg de papier et leur emballage.

²⁵ Dans l'EPD® associée, on se réfère à l'impact environnemental « Global Warming Potential (GWP) ». Mise à jour 2024

²⁶ Dans l'EPD® associée, on se réfère à l'impact environnemental « Water Deprivation Potential ». Mise à jour 2024

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT

La **Déclaration environnementale de produit** (Environmental Product Declaration – EPD®) est un système de certification volontaire, développé en application de la norme UNI EN ISO 14025:2010. Les performances, rapportées dans l'EPD®, doivent se baser sur l'Analyse du cycle de vie (Life Cycle Assessment – LCA) conformément aux normes de la série ISO 14040, qui est la base méthodologique de l'objectivité des informations fournies et respecte les Règles relatives aux catégories de produits « PCR : TISSUE PRODUCTS. Product Category Classification: UN CPC 32131. PCR 2011:05, VERSION 3.0.1 » développées par l'International EPD® System, l'Opérateur de programme choisi comme référence.

L'objectif principal d'une analyse EPD® est de fournir des informations décisives, vérifiées et comparables concernant l'impact sur l'environnement d'un produit ou d'un service.

> Empreinte carbone selon l'approche systémique

En 2023, l'entreprise a lancé un nouveau projet visant à développer un outil de gestion et technico-opérationnel, appelé « **Empreinte carbone de produit (CFP) selon l'approche systémique** », destiné au calcul autonome et rapide de l'empreinte carbone des produits tissu fabriqués dans les usines du groupe, conformément à la norme « ISO 14067:2018 – Annexe C » certifiée par une tierce partie.

Ce projet a été créé avec un double objectif : aider à identifier de nouvelles opportunités à mettre en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale des produits, et soutenir une communication correcte et transparente à toutes les parties intéressées, en conformité avec les futures directives et exigences européennes.

Ce nouveau parcours a obtenu un premier résultat important en 2024 avec le développement d'un outil certifié par une tierce partie, axé sur les produits tissu fabriqués dans l'usine italienne de Diecimo.

En 2025, on en prévoit une extension aux usines de Castelnuovo di Garfagnana (IT), Laval-sur-Vologne (FR) et Aranguren-Artziniega (ES).

EMPREINTE CARBONE SELON L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

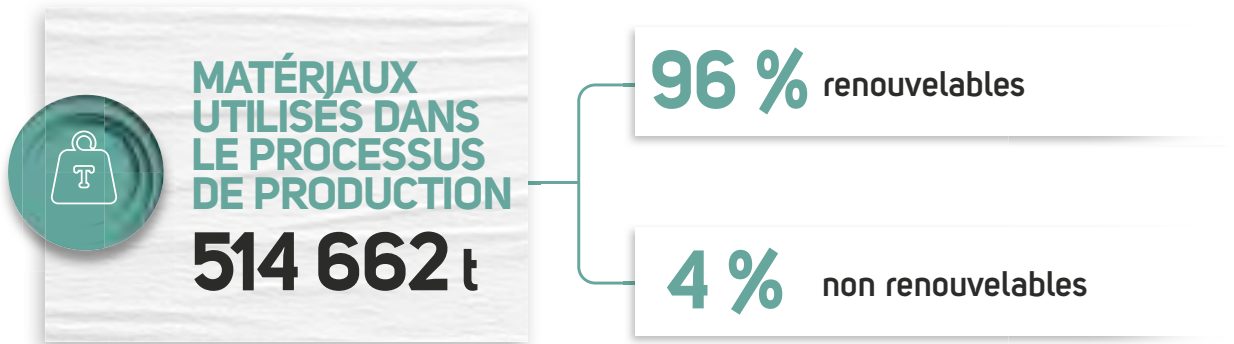
L'« **Empreinte carbone de produit (CFP) selon l'approche systémique** » est un élément innovant de la norme ISO 14067:2018. Grâce à cet outil de gestion, une entreprise peut quantifier de manière autonome et rapide l'empreinte carbone de ses produits (biens ou services) sans devoir réaliser une étude spécifique pour chacun d'entre eux. Adopter une « Empreinte carbone de produit (CFP) selon l'approche systémique », c'est aussi doter la fonction de conception, de recherche et de développement d'un outil permettant de quantifier de façon rapide et dynamique les impacts en termes d'émissions de CO₂ et les différents choix conceptuels à opérer.



3.3 Matières premières

GRI 301-1
301-2

Au cours de l'année 2024, Lucart a acquis au total 514 662 tonnes de matériaux²⁷ à utiliser dans son processus de production, dont 96 % renouvelables (matières premières fibreuses 96 % et emballages en papier/carton/bois et en bio-matériaux 4 %) et 4 % de nature non renouvelable (emballages en plastique et autres matériaux de processus²⁸).



> Matières premières fibreuses durables et certifiées

Lucart produit du papier à partir de cellulose vierge et de papier recyclé.

Les sites de Porcari, Borgo a Mozzano, Laval-sur-Vologne et Aranguren sont dotés d'installations capables de produire du papier à partir de papier recyclé et de cellulose vierge. L'usine de Castelnuovo di Garfagnana traite principalement de la cellulose vierge et de faibles pourcentages de papier à recycler de première qualité.

L'usine d'Avigliano utilise uniquement de la cellulose vierge pour la fabrication de papier airlead.

Les usines de Torre di Mosto, Nyergesújfalu, Artziniega et Blackmore Park sont équipées exclusivement d'installations de transformation.

RÉPARTITION PAR TYPE DE MATIÈRES PREMIÈRES FIBREUSES CONSOMMÉES PAR L'ORGANISATION

L'Entreprise poursuit l'objectif de durabilité de son papier et s'engage à augmenter progressivement le pourcentage de papier recyclé utilisé par rapport à la cellulose vierge, tout en conciliant les besoins du marché. Les résultats obtenus en 2024 ont été constants par rapport aux deux années précédentes et confortent l'Entreprise dans sa volonté d'atteindre l'objectif d'utiliser 60 % de papier recyclé comme matière première en entrée d'ici 2030.



²⁷ Les données se réfèrent aux matériaux acquis pour le secteur papetier. Les produits et matières premières qui sont acquis par Lucart mais donnés en usage aux clients sont exclus. L'emballage tiers n'inclut pas les palettes. Lucart se structure pour pouvoir également rendre compte à l'avenir des matériaux achetés pour le secteur soin de la peau.

²⁸ Produits chimiques, lubrifiants, latex, etc. (à noter qu'ils arrivent à l'usine déjà dilués). On suppose, de manière prudente, que tous les produits chimiques ne sont pas renouvelables. Lucart se structure pour pouvoir suivre ce type d'informations en interne pour cette catégorie d'auxiliaires également.

BONNES PRATIQUES



Les procédés et technologies mis en œuvre dans les sites de production permettent d'utiliser une vaste gamme de matériaux recyclés dont les fibres de cellulose utilisées pour les briques alimentaires (Projet EcoNatural). Le succès des gammes EcoNatural permet d'économiser les fibres vierges en donnant une nouvelle vie aux fibres présentes dans les matériaux composites.

CELLULOSE VIERGE

La cellulose vierge utilisée dans l'Entreprise provient de chaînes d'approvisionnement gérées selon des critères durables. Elle est donc produite par des entreprises qui adoptent des **systèmes de gestion durable des forêts** conformes aux systèmes de certification reconnus au niveau international, assurant ainsi la continuité de l'écosystème forestier sans altérer son équilibre.

Le choix des fournisseurs, soigneusement sélectionnés selon les normes de Lucart et les procédures prévues par les systèmes de gestion de l'entreprise, permet de s'adresser à des producteurs qui adhèrent à des **normes reconnues de gestion durable des forêts** (PEFC, FSC®, SFI®, etc.) en conformité avec les normes UE Timber Regulation (Reg. n° 995/2010 et modifications ultérieures) et internationales. Pour 2024 encore, 100 % des celluloses vierges acquises par le Groupe sont certifiées selon les normes FSC® ou PEFC et/ou Controlled Wood.



PAPIER À RECYCLER

Le recyclage du papier permet une meilleure utilisation des ressources disponibles et un impact environnemental global moindre.

Le papier destiné au recyclage est soumis à des **procédés de préparation de la pâte et de désencrage de pointe qui n'impliquent pas l'utilisation de substances polluantes**, mais utilisent principalement des procédés de séparation mécaniques et thermiques, permettant la production de papiers de haute qualité. Le papier à recycler utilisé dans les sites de production Lucart répond aux exigences des normes reconnues par les systèmes de certification PEFC et FSC®, et aux normes UNI-EN 643. En 2024, 70 % des papiers à recycler acquis par le Groupe sont certifiés selon les normes FSC® ou PEFC.



ZONES DE PROVENANCE DE LA CELLULOSE VIERGE ET DU PAPIER À RECYCLER

Les principaux producteurs de cellulose vierge sont situés en Amérique du Sud et en Europe.

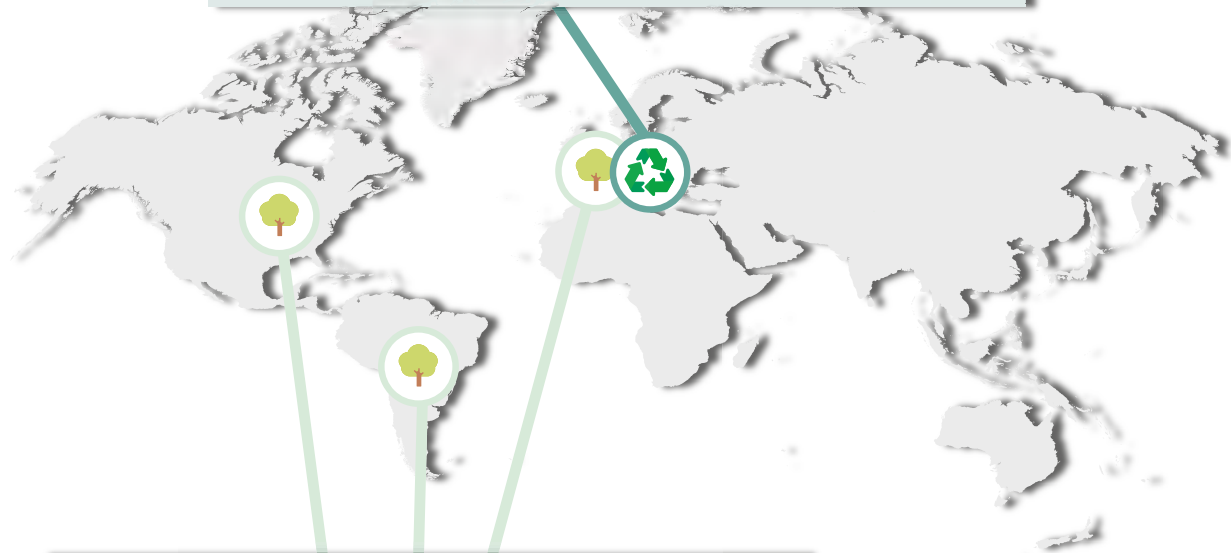
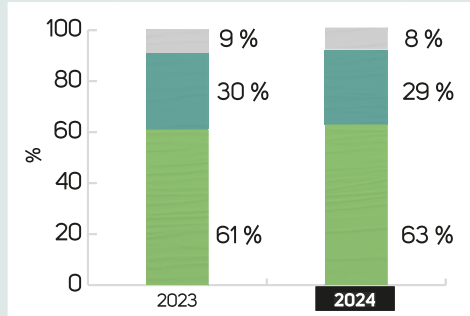
En ce qui concerne le papier à recycler, l'approvisionnement se fait principalement à l'échelle locale. En 2024²⁹, 92 % des papiers à recycler acquis par le Groupe proviennent d'Europe. À noter que plus de 60 % provenait d'Italie, France et Espagne, les nations où se trouvent les usines les plus importantes du Groupe au niveau des dimensions.

ZONES DE PROVENANCE PAPIER À RECYCLER

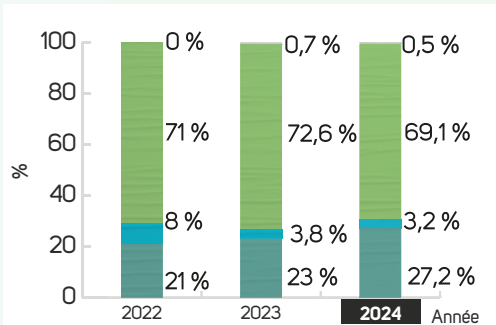


92 % Europe

- Reste du monde
- Reste de l'Europe
- Espagne, France, Italie



ZONE DE PROVENANCE CELLULOSE VIERGE



²⁹ À partir de 2023, les rubriques décrivant les sources de papier à recycler ont été révisées afin de fournir une représentation plus adéquate. C'est pourquoi on ne fournit pas d'historique des trois dernières années.

3.4 Emballages



LIGNES DIRECTRICES SUR LES EMBALLAGES DURABLES

Lucart a adopté un plan de développement à l'horizon 2020-2030 visant à concrétiser une vision circulaire dans laquelle les emballages utilisés dans l'industrie papetière ne deviennent jamais des déchets, grâce à la mise en œuvre des 5 points clés suivants :

- 1 tous les emballages problématiques et/ou superflus doivent être éliminés par une nouvelle conception et innovation ;
- 2 tous les emballages doivent être 100 % réutilisables, recyclables ou compostables ;
- 3 tous les emballages doivent être véritablement réutilisés, recyclés ou compostés ;
- 4 si possible, il faut privilégier l'usage de ressources renouvelables et par conséquent réduire, voire éliminer, l'usage de ressources non renouvelables ;
- 5 tous les emballages, indépendamment du matériau dont ils sont composés, doivent se conformer aux réglementations en vigueur et doivent respecter la santé, la sécurité et les droits de toutes les personnes concernées.

UN EMBALLAGE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ PROBLÉMATIQUE OU SUPERFLU SI :

- 1 il n'est pas réutilisable, recyclable ou compostable ;
- 2 il peut être éliminé (ou remplacé par un modèle de réutilisation) en maintenant son utilité
- 3 il entrave ou interrompt le recyclage ou le compostage d'autres objets ;
- 4 il a une forte probabilité d'être dispersé ou éliminé dans la nature.

Lucart a donné la priorité aux emballages utilisés dans les usines du groupe en Italie, en France et en Espagne, et à partir de 2022 également à ceux utilisés dans les usines en Angleterre et en Hongrie. Tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires utilisés à la fois pour la production de papier et pour sa transformation en produits finis et l'expédition connexe ont été analysés. Les emballages ont ensuite été divisés en catégories selon les matériaux qui les composent avec une attention particulière concernant :



RENOUVELABILITÉ



RECYCLABILITÉ



**PRÉSENCE DE
MATÉRIAUX
RECYCLÉS**



RÉUTILISABILITÉ



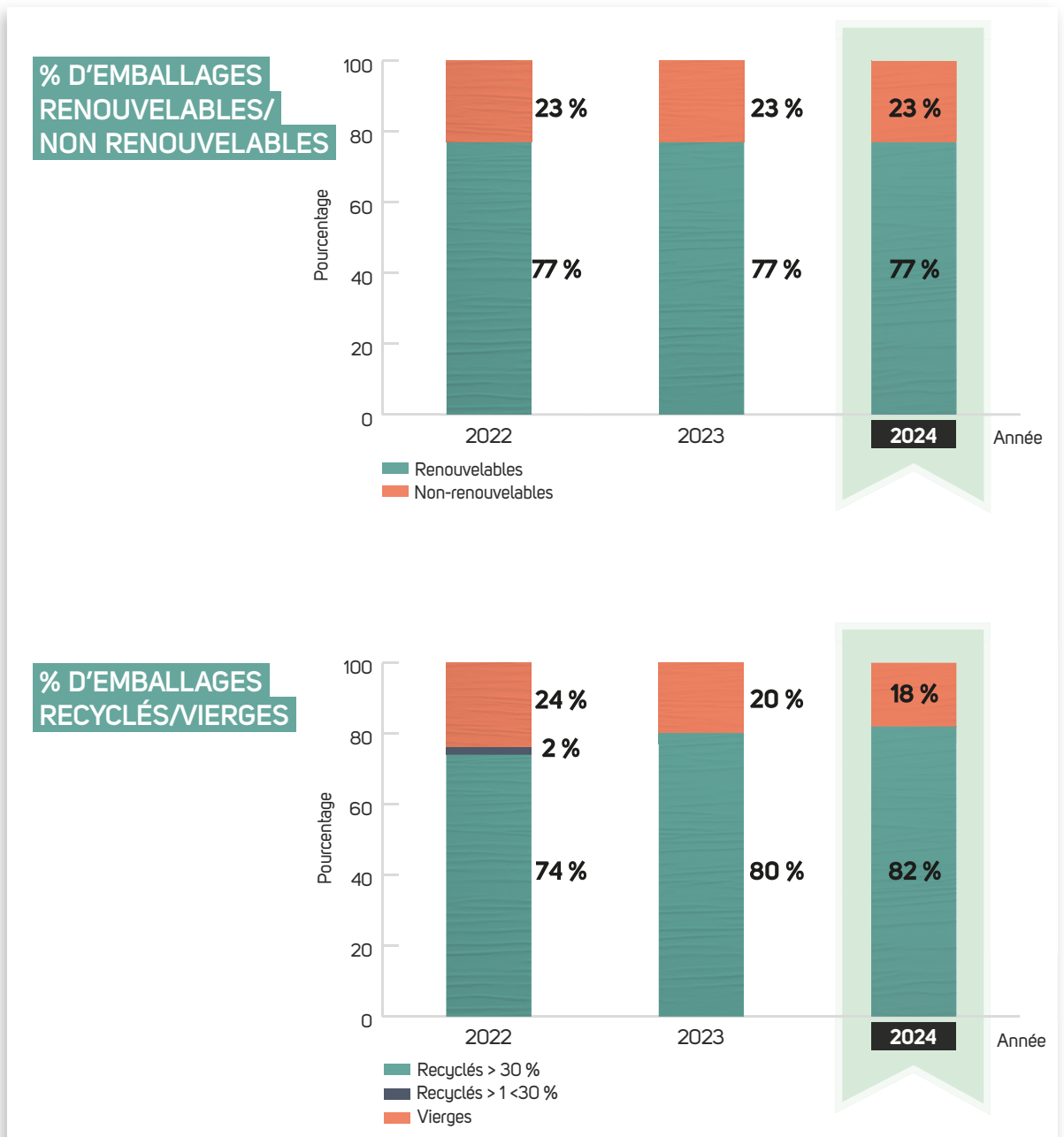
COMPOSTABILITÉ

Les résultats de l'analyse et les actions entreprises ces dernières années pour remplacer certains emballages en polyéthylène par des emballages en papier, afin de réduire l'épaisseur d'emballages présentant des performances égales et l'introduction d'emballages constitués en tout ou partie de matières premières recyclées, sont parfaitement représentés par les chiffres suivants³⁰, conformément aux lignes directrices adoptées. Il convient de noter l'ultérieure augmentation, en 2024, de l'utilisation d'emballages contenant plus de 30 % de matières premières recyclées (augmentation de 3 % par rapport à 2023) et la réduction conséquente de l'utilisation d'emballages vierges (-13 % par rapport à 2023).



OBJECTIF À NOUVEAU CONFIRMÉ

100 % des emballages utilisés dans le Groupe Lucart dans le secteur papetier, en 2024 encore, sont réutilisables, recyclables ou compostables.



³⁰ Les analyses se réfèrent à la consommation d'emballages primaires, secondaires et tertiaires utilisés dans le secteur papetier de la part des usines de Lucart en Italie, France, Royaume-Uni et Hongrie et n'incluent pas les palettes pour le transport et l'expédition des marchandises.

3.5 Ressources hydriques

GRI 303-1
303-2
303-3
303-4

SDGs 

En matière de ressources hydriques, l'Entreprise s'est toujours engagée à :



Chercher des solutions pour augmenter la récupération des eaux de traitement



Contrôler la qualité des rejets d'eau



Contrôler la consommation durant les différentes phases du processus de production

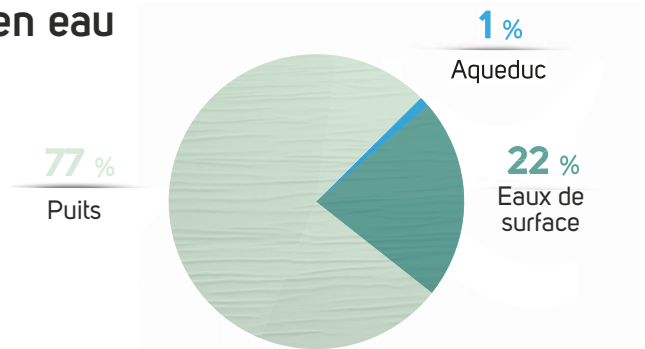


Optimiser la consommation d'eau dans toutes les phases du processus de production

> Sources d'approvisionnement en eau

La production de papier nécessite l'utilisation d'une grande quantité d'eau.

Les principales sources d'approvisionnement en eau à usage industriel sont constituées de puits à l'intérieur des usines ou des eaux de surface, avec une autorisation spécifique des autorités compétentes.



> Analyse du stress hydrique

Lucart, à l'aide de l'outil mis à disposition par l'Aqueduc Water Risk Atlas³², a mené une analyse du stress hydrique des zones où sont implantés ses sites de production. Le stress hydrique désigne la capacité de répondre à la demande en eau pour les personnes et l'environnement et peut faire référence à la disponibilité, la qualité ou l'accessibilité de l'eau.

RÉPARTITION DU NIVEAU DE STRESS DE LA ZONE D'APPROVISIONNEMENT PAR CLASSIFICATION 2024

0,01 % Bas

0,02 % Bas

21,45 % Extrêmement élevé

78,52 % Moyen-Élevé

Usine	Risque
Porcari	Extrêmement élevé
Borgo a Mozzano	Moyen-Élevé
Castelnuovo di Garfagnana	Moyen-Élevé
Avigliano	Extrêmement élevé
Torre di Mosto	Moyen-Élevé
Altopascio	Extrêmement élevé
Laval-sur-Vologne	Moyen-Élevé
Saint-Dié-des-Vosges	Moyen-Élevé
Aranguren	Moyen-Élevé
Artziniega	Moyen-Élevé
Niergesújfalú	Bas
Blackmore Park	Moyen-Bas

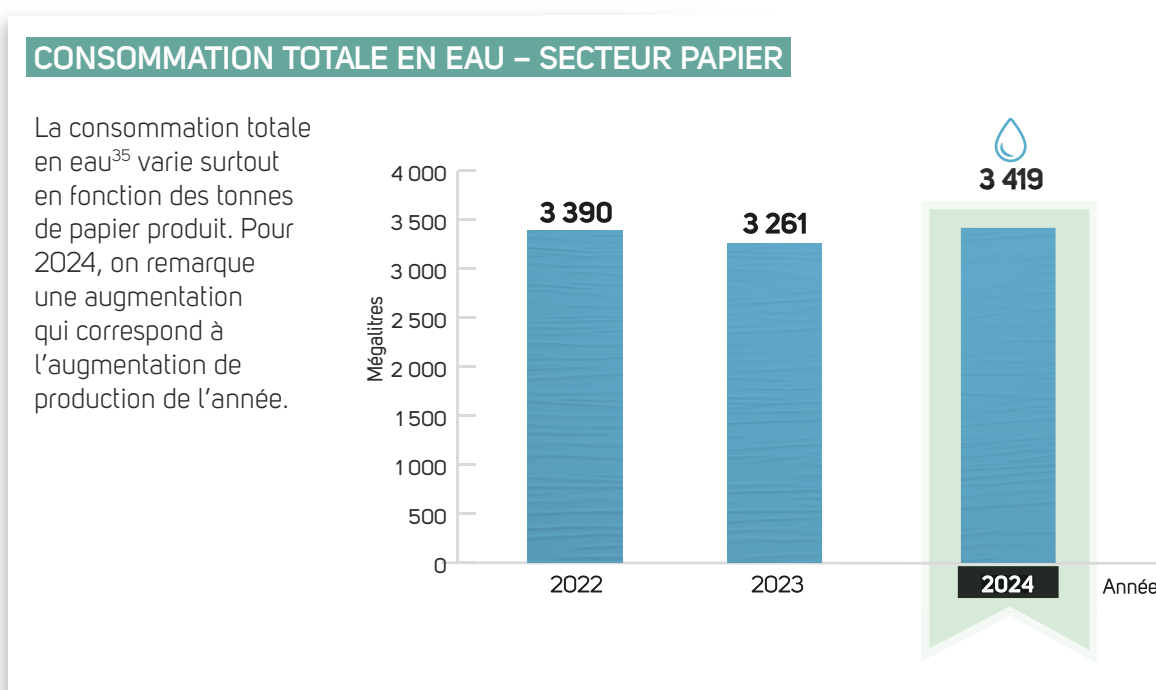
³¹ <https://www.wri.org/aqueduct>

Pour chaque niveau de stress hydrique, le tableau suivant détaille les différentes sources d’approvisionnement utilisées par l’Entreprise, ainsi qu’une indication de la catégorie d’eau prélevée.

Niveau de stress hydrique	Total 2024	Superficiel	Puits (Nappe)	Aqueduc	Catégorie d’eau (douce ³² /autres types d’eau ³³)
BAS (0-1)	0,69	0	0	0,69	100 % eau douce
MOYEN-BAS (1-2)	0,26	0	0	0,26	100 % eau douce
MOYEN-ÉLEVÉ (2-3)	2 689,78	567,57	2 112,10	10,11	100 % eau douce
ÉLEVÉ (3-4)	0,00	0	0	0	100 % eau douce
EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ (4-5)	734,76	170,98	522,23	41,55	100 % eau douce
TOTAL DES MÉGALITRES PRÉLEVÉS	3 425,49	738,55	2 634,33	52,61	

> Optimisation de la consommation d’eau³⁴

La volonté de sauvegarder la ressource en eau, allée aux besoins productifs du procédé de fabrication du papier, a conduit l’Entreprise à investir dans des processus d’optimisation des consommations, en favorisant la récupération des eaux de process pour leur réutilisation à des fins industrielles.



³² Eau douce dont le niveau de solides dissous totaux est inférieur à 1 000 mg/l.

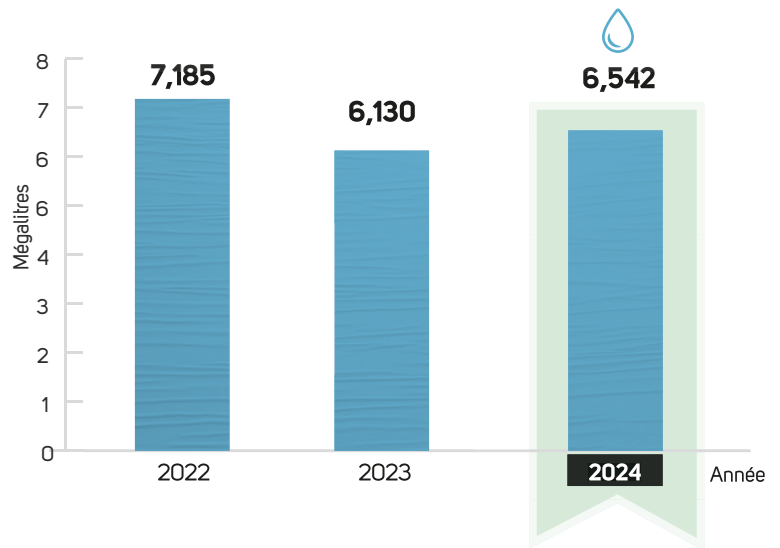
³³ Autres types d’eau dont le niveau de solides dissous totaux est supérieur à 1 000 mg/l.

³⁴ La consommation d’eau dont il est question dans le paragraphe suivant se réfère : (1) pour les usines ayant l’usine à papier à l’intérieur (Castelnuovo di Garfagnana, Borgo a Mozzano, Porcari, Aranguren, Laval-sur-Vologne) à la consommation pour l’usage industriel uniquement. Pour ces dernières, il n’a pas été possible de collecter des données fiables sur la consommation à des fins civiles, qui a donc été exclue de ce décompte. Selon les informations disponibles, cette part s’élève à moins de 1% du total des prélèvements. (2) pour les usines de Torre di Mosto, Altopascio, Avigliano, Artziniega, Blackmore Park et Niergesújfaló et les centres logistiques d’Altopascio et Saint-Dié-des-Vosges à la consommation d’eau totale (usages civils et industriels).

³⁵ Se réfère à la consommation totale en eau pour la production de papier.

CONSOMMATION EN EAU – SECTEUR SOIN DE LA PEAU

Bien que minime par rapport à la consommation totale d'eau pour la production de papier, l'Entreprise, notamment dans le secteur des soins de la peau, annonce en 2024 une croissance par rapport à l'année précédente, correspondant à l'évolution de la production. Grâce aux interventions effectuées pour minimiser la consommation d'eau, les consommations en eau spécifiques du secteur soin de la peau ont diminué de 1 % par rapport à 2023.



RECYCLAGE DE L'EAU

La réutilisation de l'eau engendre un moindre impact sur l'environnement, notamment :

- > réduction du prélèvement des ressources hydriques de la nappe ;
- > réduction du prélèvement des ressources hydriques en surface ;
- > constance et fiabilité de la ressource grâce à une production continue d'eau traitée ;
- > réduction du gaspillage des ressources naturelles.



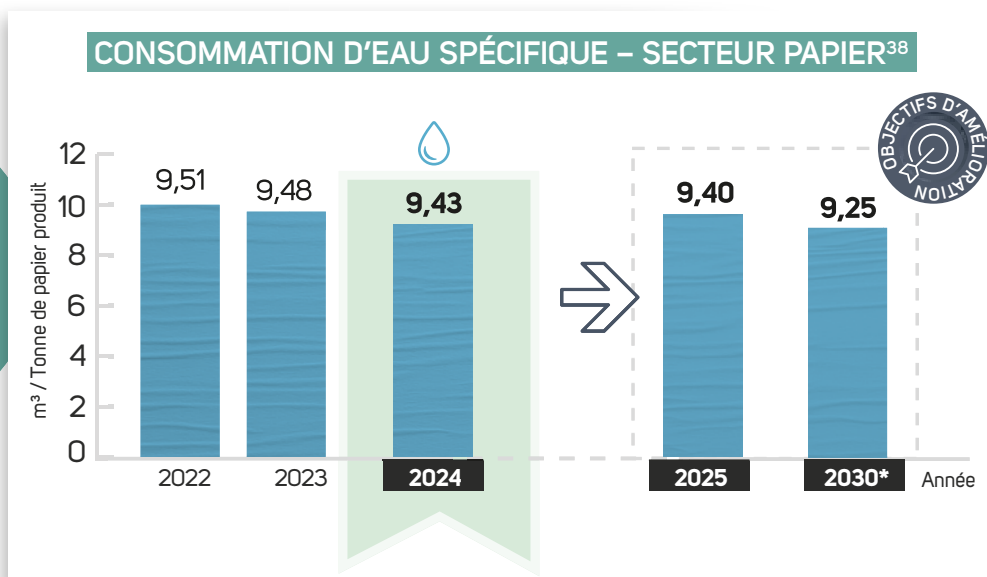
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

Lucart a misé en particulier sur la réduction de la consommation spécifique d'eau à des fins de production, avec l'objectif d'arriver à une consommation de 9,4 m³ d'eau par tonne de papier produite d'ici 2025 et de 9,25 m³ d'eau par tonne de papier produite d'ici 2030³⁶.

Par rapport à 2023, la consommation hydrique spécifique a encore diminué, avec une réduction de 0,5 %, s'élevant à 9,43 m³/t de papier, grâce à une politique de recyclage et d'usage rationnel de toutes les usines de production. Grâce à ce résultat, Lucart se rapproche de l'objectif d'amélioration fixé pour 2025.

La consommation hydrique spécifique a des valeurs bien en dessous des valeurs moyennes du secteur³⁷.

AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE
-26,8 % par rapport à 2013
 Consommation hydrique spécifique



BONNES PRATIQUES



Au cours de l'année 2024, dans les usines de Borgo a Mozzano, Porcari, Castelnuovo di Garfagnana et Laval-sur-Vologne, des actions ont été mises en œuvre visant à récupérer une partie de l'eau traitée du dernier rejet pour la réintroduire dans le processus de production afin de remplacer l'intégration d'eau fraîche. Les actions susmentionnées ont permis respectivement :

- 3 %

une réduction de 3 % de consommation hydrique spécifique par rapport à 2023 pour **Borgo a Mozzano**

- 3 %

une réduction de 3 % de consommation hydrique spécifique par rapport à 2023 pour **Porcari**

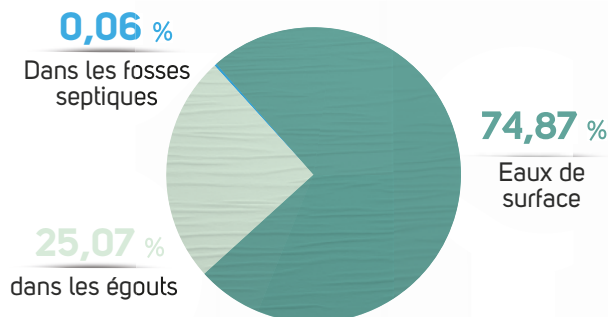
- 8 %

une réduction de 8 % de consommation hydrique spécifique par rapport à 2023 pour **Castelnuovo di Garfagnana**

une récupération de **5 m³/t produite** pour **Laval-sur-Vologne**

> **Évacuations d'eau³⁹**

La plupart des usines de Lucart sont équipées de leurs propres stations d'épuration qui garantissent la qualité de l'eau rejetée dans les récepteurs dans les limites autorisées. Les principales évacuations d'eau se font surtout en eaux de surface ou dans les égouts, et dans une moindre mesure dans les fosses septiques.



³⁶ L'objectif d'amélioration à l'horizon 2030 a été recalibré sur la base de l'actualisation des tendances des ventes de produits finis et de la qualité des matières premières, en maintenant un objectif de réduction très ambitieux qui est bien supérieur aux moyennes du secteur, conforme aux meilleures technologies disponibles et qui représente une réduction de 28 % par rapport au début du programme d'amélioration en 2013.

³⁷ Selon le Rapport environnemental Assocarta 2020, la moyenne du secteur est d'environ 26 m³ par tonne de papier produite.

³⁸ La consommation hydrique spécifique est donnée par le rapport entre les m³ d'eau prélevés au niveau de l'usine à papier et les tonnes de papier produites par celle-ci. Les tonnes de papier transformé dans l'usine de transformation du papier ne sont pas prises en compte car elles ne sont pas pertinentes et la consommation en eau y est relative.

³⁹ Le total des évacuations d'eau pour l'année 2024 s'élève à 2 442 Ml (dont 1 829 Ml en eaux de surface, 612 Ml dans les égouts et 2 Ml dans les fosses septiques).

3.6

Ressources énergétiques

GRI 302-1
302-3
302-4

> Consommation totale d'énergie (directe et indirecte)

COMBUSTION STATIONNAIRE ET AUTOPRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENEUVABLE⁴⁰

		2022	2023	2024
Électricité achetée	GJ	622 774,49	590 361,45	622 173,03
Électricité achetée d'origine renouvelable	GJ	178 189,80	185 018,85	228 986,03
Gazole	GJ	110,01	185,83	202,51
Huile Combustible⁴¹	GJ	4 208,23	3 180,67	3 547,06
Gaz naturel	GJ	4 010 529,76	3 794 092,00	3 887 292,88
Électricité produite par des sources renouvelables	GJ	4 706,64	13 794,32	19 292,65
Électricité produite par cogénération	GJ	919 513,95	860 191,94	883 481,72
Électricité cédée	GJ	-45 161,92	-31 485,81	-27 793,41
Total		4 597 167,21	4 370 128,46	4 504 714,72

COMBUSTION MOBILE

		2022	2023	2024
Gazole – mob. interne	GJ	13 984,52	14 141,84	14 007,20
GNL – mob. interne	GJ	1 744,85	1 191,20	1 723,02
Gazole – véhicules de fonction	GJ	7 984,94	8 200,43	8 778,82
Essence – véhicules de fonction	GJ	270,91	453,65	799,53
Total		23 889,51	23 987,12	25 308,57

Le bilan énergétique du Groupe – à des fins de processus – se compose de l'électricité achetée au réseau, du gazole et de l'huile combustible consommés à des fins industrielles, du gaz naturel acheté au réseau, de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et de l'électricité vendue au réseau. L'électricité achetée concerne principalement les usines qui ne disposent pas d'une centrale de cogénération interne alimentée au gaz naturel.

La consommation d'énergie liée à la mobilité interne (par exemple, les chariots élévateurs) et à la flotte de voitures de fonction est principalement représentée par la consommation de gazole, d'essence et de GNL.

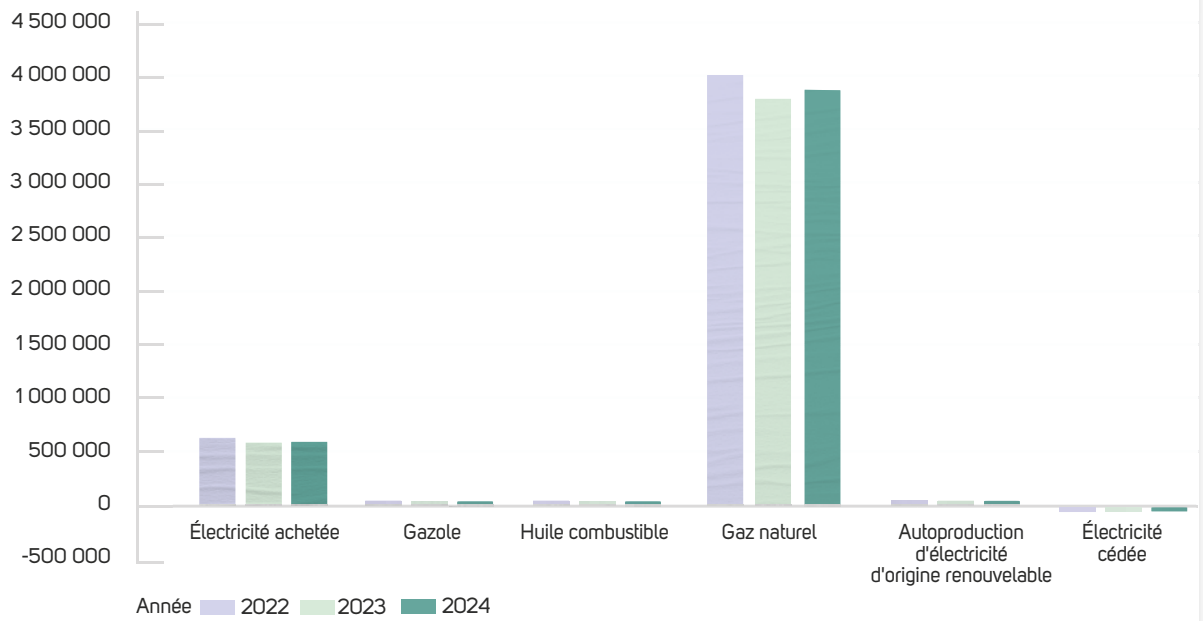
En 2024, la consommation totale d'énergie – à des fins de processus – a montré une augmentation conforme aux tendances de la production. Les consommations spécifiques ont diminué par rapport à 2023 d'environ 2,12 %. Ceci est un signe de la voie vertueuse que l'entreprise a empruntée depuis longtemps pour renforcer son efficacité énergétique.

⁴⁰ L'électricité provenant de la cogénération n'est pas comptabilisée dans le total car elle est déjà incluse dans le « Gaz naturel ». L'électricité renouvelable achetée est une des composantes du total de l'électricité achetée.

⁴¹ Consommation d'huile combustible est considérée uniquement pour l'usine d'Artziniega pour le chauffage des espaces.

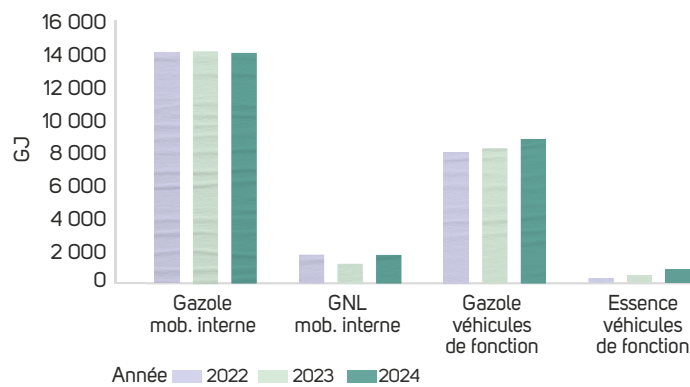


CONSOMMATION D'ÉNERGIE (DIRECTE ET INDIRECTE) (GJ)*



* Consommation d'énergie au niveau des processus industriels : directe (combustion stationnaire et autoproduction d'électricité à partir de sources renouvelables) et indirecte (achat d'électricité)

COMBUSTION MOBILE (GJ)



AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE

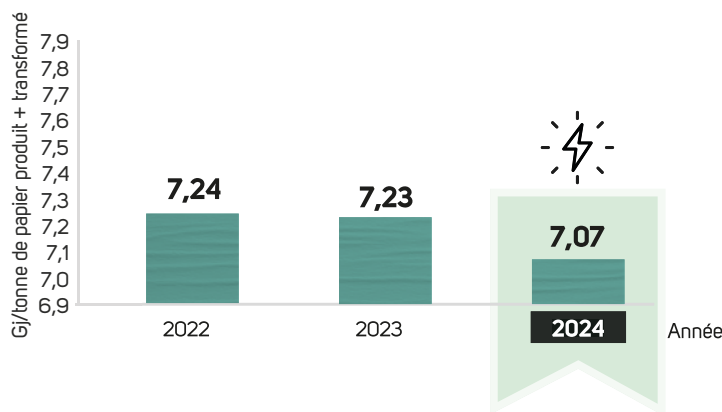
-2,12 %
intensité énergétique
par rapport à 2023

-21 %
intensité énergétique
par rapport à 2014

+24 %
d'électricité achetée de
sources renouvelables par
rapport à 2023

+40 %
d'électricité autoproduite
de sources renouvelables
par rapport à 2023

CONSOMMATION D'ÉNERGIE SPÉCIFIQUE (INTENSITÉ)⁴²



⁴² La consommation d'énergie spécifique est calculée selon le rapport entre la consommation énergétique totale – à des fins de processus – et les tonnes de papier produit et transformé dans les usines du Groupe.

> L'efficacité énergétique dans les processus de production

L'importante consommation d'énergie, typique du secteur du papier, est due principalement aux besoins nécessaires au fonctionnement des machines à papier.

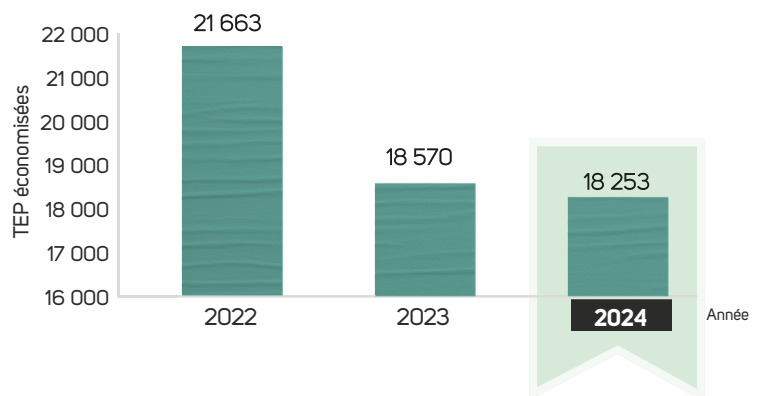
L'un des objectifs de Lucart est d'améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses processus de production.

TEP ÉCONOMISÉES DE SOURCE PRIMAIRE AVEC COGÉNÉRATION RENDEMENT ÉLEVÉ

Lucart a été l'un des premiers groupes papetiers européens à miser sur la technique de l'autoproduction d'énergie électrique et thermique grâce à des centrales de cogénération à haut rendement alimentées au gaz méthane, qui comptent aujourd'hui une puissance électrique globale de 32,5 MWe correspondant à une puissance thermique globale de 92 MWt.

Dans le cycle de production, l'énergie thermique est indispensable pour les phases de séchage du papier, de sorte que l'utilisation simultanée de l'énergie électrique et thermique signifie que le fonctionnement des usines dans des conditions optimales permet un rendement global élevé (en moyenne autour de 85 %), ce qui se traduit par des avantages considérables en termes d'économies de sources primaires, représentées ci-dessous et exprimées en tonnes d'équivalent pétrole économisées.

TEP ÉCONOMIE DE SOURCE PRIMAIRE AVEC COGÉNÉRATION RENDEMENT ÉLEVÉ



On observe que la tendance illustrée est superposable à celle de la production du Groupe, le régime de fonctionnement de la cogénération étant étroitement corrélé.

CENTRES DE DONNÉES DURABLES

Depuis 2021, Lucart a transféré ses centres de données internes, situés dans les usines de Borgo a Mozzano et Porcari, au centre de données TIM à Acilia (Rome), certifié ISO 27001 pour le système de gestion de la sécurité de l'information.

Le transfert, en plus d'améliorer les performances et les niveaux de sécurité, a permis de faire des économies d'énergie et d'émissions de CO₂.

En effet, le centre de données à Acilia est alimenté exclusivement par des sources renouvelables. Par rapport à l'utilisation de centres de données internes, la capacité computationnelle a doublé et la consommation d'énergie a diminué de 50 %. Aujourd'hui, environ 80 % de la capacité computationnelle du Groupe est alimentée par des énergies renouvelables.

- 44 tCO₂e/an
émissions évitées grâce à l'adoption du nouveau centre de données

L'Entreprise accompagne également son engagement environnemental par l'utilisation de plus en plus significative de sources d'énergie renouvelables.

Plus précisément, nous signalons les deux systèmes photovoltaïques installés, un dans l'usine d'Avigliano (actif depuis 2013) et un second récemment activé dans l'usine de Borgo a Mozzano (actif depuis décembre 2022) qui ont permis d'éviter pour 2024 l'émission dans l'atmosphère de 2 679 tCO₂e⁴³. Les centrales photovoltaïques des usines d'Avigliano et de Borgo a Mozzano ont encore été agrandies en 2023 et ont été encore agrandies, ce qui renforce le parcours de Lucart vers la réduction de son impact environnemental. L'usine de Diecimo a été officiellement raccordée en mai 2024, tandis que l'usine d'Avigliano est en attente de raccordement officiel⁴⁴.

Depuis 2021, Lucart s'est engagé sur la voie de l'achat d'électricité verte (garanties d'origine). En 2024, cet engagement a été renforcé par l'achat d'électricité certifiée de sources renouvelables. Pour l'année de 2024, nous signalons donc qu'environ 37 % de l'électricité totale achetée par l'Entreprise a été d'origine renouvelable⁴⁵.



⁴³ Source « AIB European Residual Mix 2023 IT » pour l'usine d'Avigliano ; pour Borgo a Mozzano, le calcul de tCO₂e a été effectué en utilisant le facteur d'émission spécifique référé à l'autoproduction d'électricité. (Méthode de calcul des émissions évitées grâce à l'autoproduction d'électricité à partir de sources renouvelables : basée sur la localisation).

⁴⁴ La puissance finale pour l'installation photovoltaïque d'Avigliano est estimée à 981,96 kWc + 1 971,81 kWc = 2 953,77 kWc, ce qui correspond à une prévision de production annuelle – une fois entièrement opérationnelle – égale à 3 192,07 MWh. La puissance finale pour l'installation photovoltaïque de Borgo a Mozzano est estimée à 2 421,21 kWc + 1 551,54 kWc = 3 972,75 kWc, ce qui correspond à une prévision de production annuelle égale à environ 4 314,32 MWh.

⁴⁵ 14 159 MWh achetés avec PPA stipulé avec Plenitude et 15 000 MWh achetés avec garanties d'origine de la part de Lucart S.p.A ; 27 407 MWh achetés avec garanties d'origine de la part de Lucart SAS ; 1 548 MWh achetés avec garanties d'origine de la part de Lucart Hygiene Ltd. ; 5 512 MWh achetés avec garanties d'origine de la part de Lucart Tissue & Soap.

3.7 Émissions dans l'atmosphère

GRI 305-1
305-2
305-4
305-5

SDGs 

Les émissions atmosphériques dans une usine de production de papier représentent une nécessité pour la continuité du processus, mais une utilisation efficace de l'énergie, une utilisation rationnelle des matières premières et la présence de systèmes de réduction des polluants technologiquement avancés qui répondent aux meilleures technologies disponibles (MTD), permettent d'obtenir des résultats significatifs du point de vue de la réduction des impacts environnementaux.

Les principales sources d'émissions dans l'atmosphère sont les centrales usines de cogénération, les installations de séchage du papier, les installations de dessiccation des boues ainsi que les points d'aspiration dans les zones de production pour sauvegarder la santé et la sécurité des travailleurs.

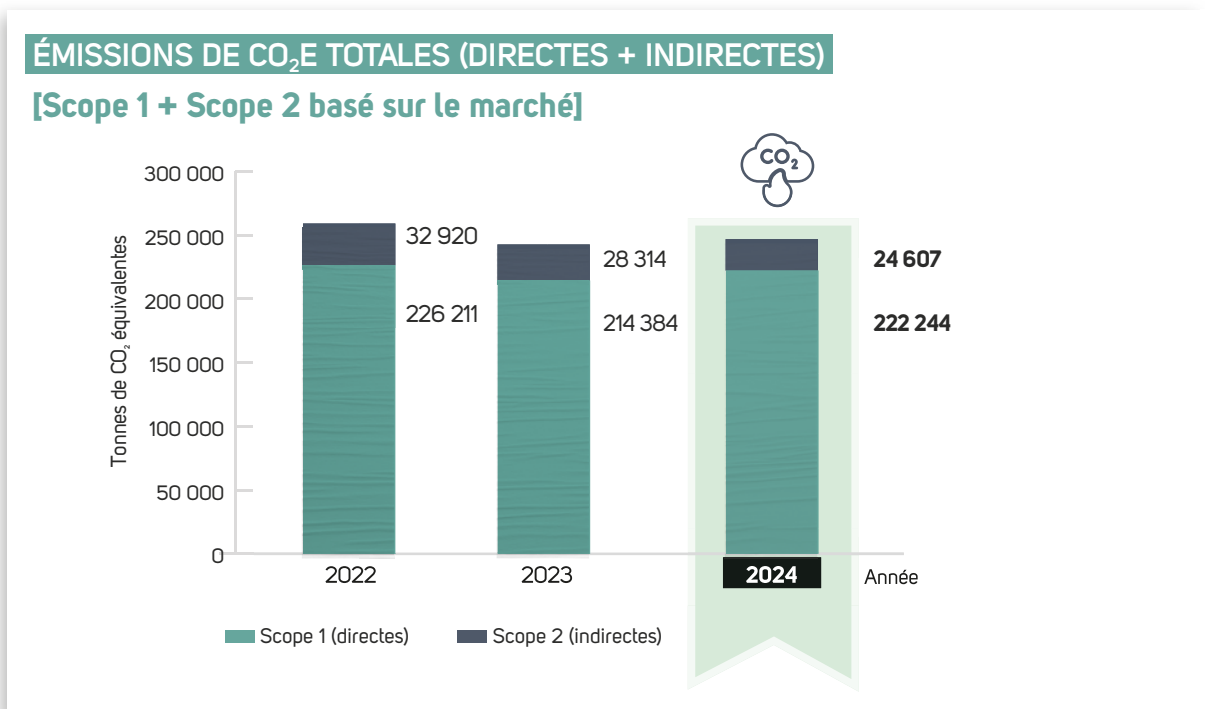
Tous les systèmes d'émission atmosphériques sont gérés conformément aux Autorisations Environnementales Intégrées (AEI) délivrées par les autorités compétentes et, le cas échéant, constamment surveillées par des Systèmes appropriés de Surveillance Continue des Émissions (SSCE).

Les installations de combustion utilisent du gaz naturel, qui est le combustible fossile ayant le moins d'impact sur l'environnement à la fois en termes d'efficacité énergétique et parce qu'il évite la libération de composés secondaires polluants tels que SO₂ e H₂S.



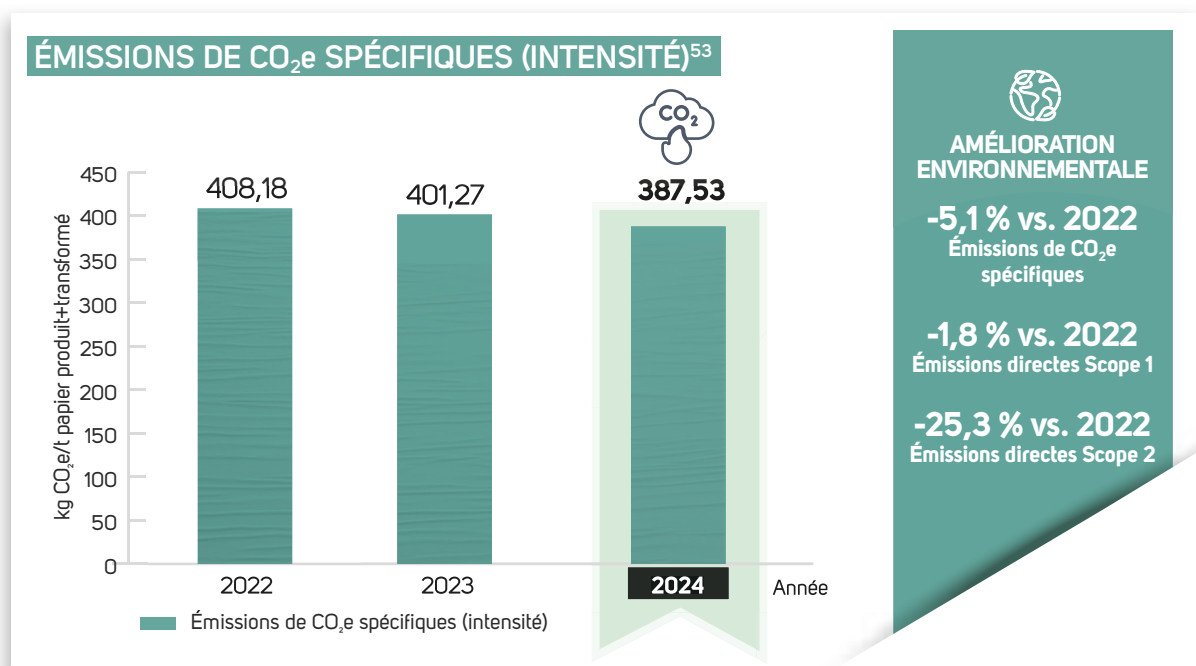
> Émissions de CO₂e

Le graphique suivant montre les émissions directes et indirectes de CO₂e produites par Lucart en 2024. Selon les règles de comptabilisation prévues par le protocole GHG⁴⁶, les émissions directes GHG (Scope 1)



sont toutes les émissions de CO₂e provenant des actifs détenus par l'entreprise ou que l'entreprise contrôle de manière opérationnelle. Dans le calcul spécifique au contexte Lucart, les émissions directes provenant exclusivement de la combustion de combustibles (principalement du gaz naturel et une petite proportion de gazole/huile combustible) à usage industriel et de la combustion pour mobilité interne et relative à la flotte de l'entreprise ont été prises en compte. Les émissions indirectes de GHG (Scope 2) sont les émissions de CO₂e provenant de l'achat d'électricité au réseau national.⁴⁷

Les émissions directes provenant de la combustion dans les usines de production (Scope 1) ont été calculées conformément au système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (European Union Emissions Trading Scheme – EU ETS), qui régleme les émissions de CO₂ en Europe pour les secteurs industriels caractérisés par les émissions majeures^{48,49}. Les émissions de Scope 1 provenant des usines non soumises au système ETS ont été estimées à l'aide de coefficients de conversion appropriés pour les différents types de combustibles consommés⁵⁰. Les émissions de Scope 1 liées à la mobilité sous le contrôle direct de Lucart ont également été calculées à l'aide de facteurs de conversion spécifiques⁵¹. En revanche, pour le calcul des émissions indirectes de Scope 2 on a adopté la méthodologie basée sur le marché⁵².



ENGAGEMENT À LA SBTi

Début 2024, Lucart a rejoint l'initiative Science Based Target (SBTi) dans le but de développer d'ici fin 2025 une stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre basée sur les dernières preuves scientifiques et validée par un organisme tiers.

⁴⁶ WBCSD and WRI, « The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard – revised edition » (2004).

⁴⁷ Le calcul des émissions liées à l'achat d'électricité (Scope 2) à partir des réseaux de distribution peut être effectué selon deux approches différentes. **Basée sur la localisation** : cette méthodologie de calcul des émissions implique l'utilisation de facteurs d'émission moyens relatifs à des bouquets énergétiques nationaux spécifiques pour la production d'électricité. **Basée sur le marché** : cette approche prévoit l'utilisation de facteurs d'émissions définis sur une base contractuelle avec le fournisseur d'électricité. En l'absence d'instruments contractuels spécifiques, le facteur d'émission relatif au mélange résiduel du fournisseur d'électricité est utilisé, après suppression de la composante liée aux systèmes de traçabilité de l'énergie, tels que les Garanties d'Origine (GO) ou d'autres systèmes de certification des énergies renouvelables (Renewable Energy Certificate System – RECS). Les facteurs d'émission moyens nationaux utilisés par l'approche basée sur la localisation sont généralement inférieurs à ceux correspondants, calculés sur la base des mélanges résiduels requis par la méthodologie basée sur le marché.

⁴⁸ Directive UE EUTS 2003/87/CE et modifications ultérieures.

⁴⁹ Pour les usines soumises à l'ETS, les tonnes de CO₂e correspondent à celles déclarées à l'organisme national (pour l'Italie : le MISE, Ministère des entreprises et du Made in Italy) et validées par un organisme de certification tiers. Elles ont été corrigées par un facteur de correction approprié pour inclure tous les GHG et pas seulement le CO₂.

⁵⁰ DEFRA, 2024 (Diesel-average biofuel blend ; fuel oil et Natural Gas).

⁵¹ DEFRA, 2024 (Diesel-average biofuel blend et LNG).

⁵² Les émissions de Scope 2 basées sur le marché 2024 ont été calculées avec les coefficients de mélange résiduels (AIB European Residual Mix 2023). Les émissions de Scope 2 calculées selon la méthode basée sur la localisation 2024 s'élèvent à 21 998,55 tCO₂e pour le même périmètre. Pour ce calcul, les facteurs d'émission des mélanges nationaux ont été utilisés (par souci de cohérence, la source suivante a été utilisée : AIB European Residual Mix 2023). Les valeurs de 2023 ont été alignées sur les facteurs de conversion actualisés de l'AIB.

⁵³ Le numérateur correspond à la somme des émissions de Scope 1 et Scope 2 basées sur le marché. Le dénominateur est la somme du papier produit et transformé dans les usines du Groupe. Les productions du secteur soin de la peau ne sont pas insérées dans le dénominateur.

3.8 Logistique

> Mobilité durable

En 2024 également, le projet « **Mobilité durable : transfert de matières premières de la route au rail** » présenté en 2015, dont l'objectif est d'utiliser le réseau ferroviaire pour réduire significativement le transport routier de matières premières et de produits finis. Le projet concerne l'usine de Borgo a Mozzano, qui dispose d'une gare de triage interne déjà utilisée depuis des années, et l'usine de Castelnuovo di Garfagnana.

Lucart a signé un accord en avril 2019 avec la mairie de Castelnuovo di Garfagnana, avec la Région Toscane et avec RFI pour la restauration de la gare. Les travaux sont actuellement en cours.

Le nombre de tonnes de produits finis (y compris les produits semi-finis) transportés au cours de l'année écoulée a été affecté par la détérioration de la qualité du service offert, ce qui a incité l'Entreprise à recourir davantage au transport traditionnel afin de pouvoir garantir les livraisons à temps aux clients. Cependant, le transport par train a permis d'éviter l'émission de **420 tCO₂e** dans l'atmosphère au cours de 2024.

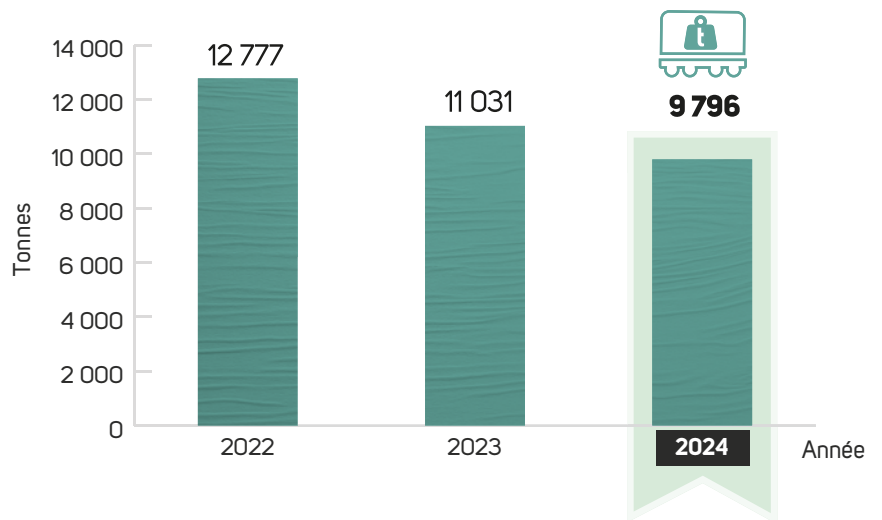
Le calcul inclut les tonnes de produit fini livré par réseau ferroviaire à partir d'une plate-forme externe.

SDGs

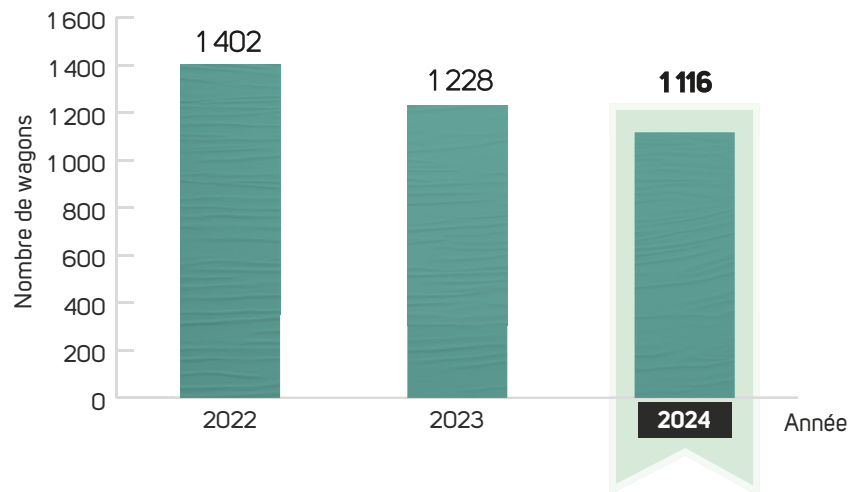


AMÉLIORATION ENVIRONNEMENTALE
-420 tCO₂e
émissions évitées
en 2024

TONNES TRANSPORTÉES PAR TRANSPORT FERROVIAIRE (t)



TOTAL WAGONS EMPLOYÉS (n)



BONNES PRATIQUES



RÉDUCTION de 95 % de tCO₂e pour le transport de marchandises depuis et vers le Centre logistique d'Altopascio.

En 2023, l'Entreprise a lancé un nouveau projet visant à remplacer le GNL (gaz naturel liquide) par le BIO-GNL (gaz naturel liquide généré par le processus de récupération du lisier de porc et des sous-produits animaux) en coopération avec le fournisseur de services de navette vers et depuis le Centre logistique d'Altopascio. L'année dernière, le projet s'est poursuivi et 100 % des trajets vers et depuis le HUB d'Altopascio ont été effectués avec des véhicules fonctionnant au BIO-GNL. Ces déplacements ont permis d'éviter l'émission de 137,5 tCO₂e (BIO-GNL par rapport à EURO VI).

3.9 Gestion des déchets

GRI 306-3
306-4
306-5

Les déchets d'une installation de production de papier sont constitués principalement des déchets du pulpeur et des boues de l'usine à papier, provenant directement du processus de production du papier et de la récupération des eaux de processus.

D'autres déchets sont issus des activités de transformation du papier (déchets d'emballages) et des activités auxiliaires (principalement l'entretien et la logistique interne).

SDGs 

BONNES PRATIQUES



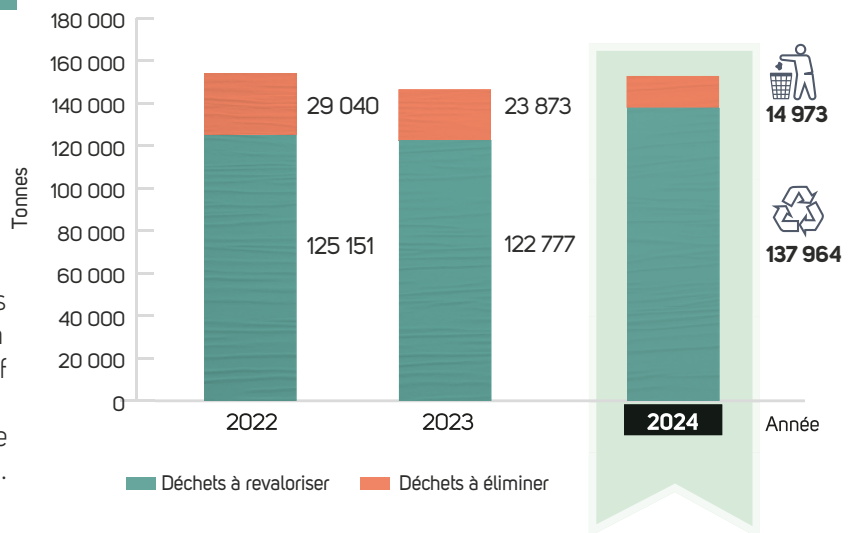
À partir de 2023, le Groupe a constitué le **Comité de Gestion et de Développement circulaire** afin d'identifier les modalités les plus vertueuses de gestion des résidus et des déchets générés dans les usines ainsi que des modalités les plus vertueuses de gestion de l'eau.

Le comité est composé de EHS Manager, CEO, CFO, COO, CTO, Sustainability Program Sr. Advisor, Chief Sustainable Supply Officer, Group Waste and Water Management & Strategic Project Engineer, Plant manager Borgo a Mozzano et Porcari.

Le comité est informé de la gestion des déchets et des résidus industriels et de la ressource en eau ; il surveille l'avancement de nouveaux projets de recherche ou industriels visant à maximiser la récupération des déchets, à valoriser les résidus en tant que sous-produits et à réduire la consommation spécifique de la ressource en eau ; il examine les dynamiques du marché et les changements réglementaires connexes, conformément aux stratégies de développement circulaire de l'Entreprise.

DÉCHETS PRODUITS⁵⁴

Par rapport à 2024, la production de déchets par tonne de papier produite enregistre une baisse de 1%. En 2024, nous signalons une augmentation de +7,8% du pourcentage de déchets destinés à la revalorisation (égal à 90,2%⁵⁵). L'objectif d'amélioration de la part des déchets destinés à être valorisés est donc atteint⁵⁶.

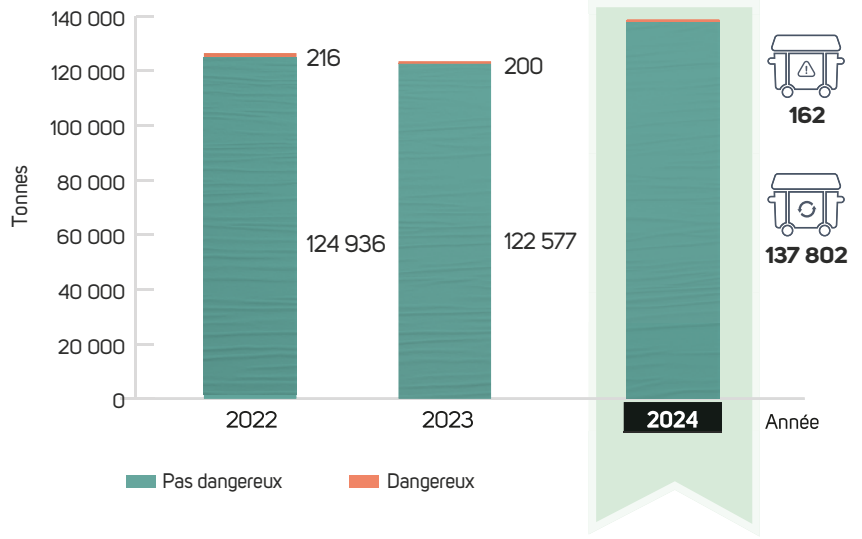


⁵⁴ Veuillez noter que les déchets sont exprimés tels quels et non à valeur sèche.

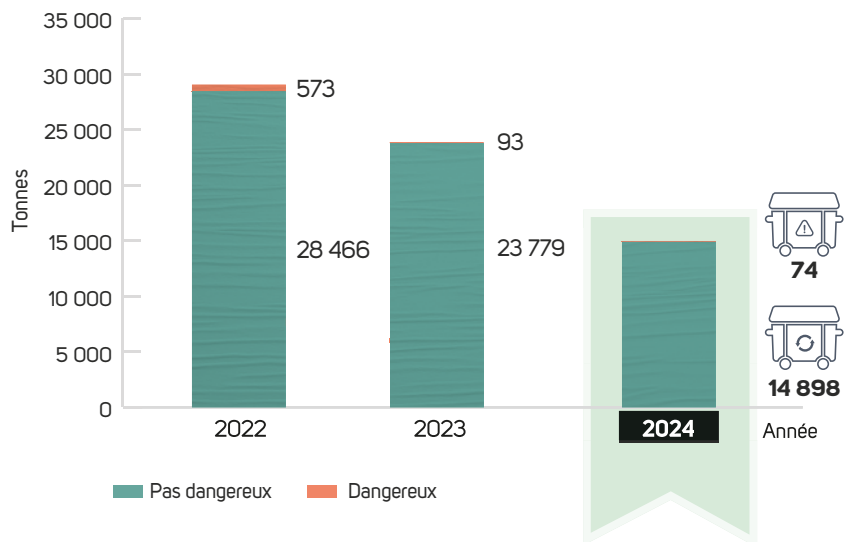
⁵⁵ Dans le calcul des déchets destinés aux opérations de revalorisation – par souci de cohérence avec les méthodes de surveillance interne de l'entreprise –, la part des déchets destinés aux opérations de revalorisation énergétique (R1) a également été prise en compte. L'inclusion de l'opération R1 dans les opérations d'élimination, comme l'exige le GRI 306-4,5, montre également une augmentation des déchets destinés à la revalorisation par Lucart en 2024 de +8,5% (87,0% de déchets destinés à la revalorisation de matière au cours de l'année du compte rendu ; en 2023, selon le GRI 306-4,5, le pourcentage est de 80,1%).

⁵⁶ Il convient de noter que le résultat de 2024 (qui dépasse l'objectif) est le résultat d'une contingence liée aux espaces de dépôt sur des installations de récupération acquis avec difficulté ; l'atteinte de l'objectif de 2030 implique la consolidation des éléments actuels et la recherche de nouvelles solutions afin de limiter les fluctuations sur le résultat obtenu que nous ne pouvons pas exclure pour les années à venir.

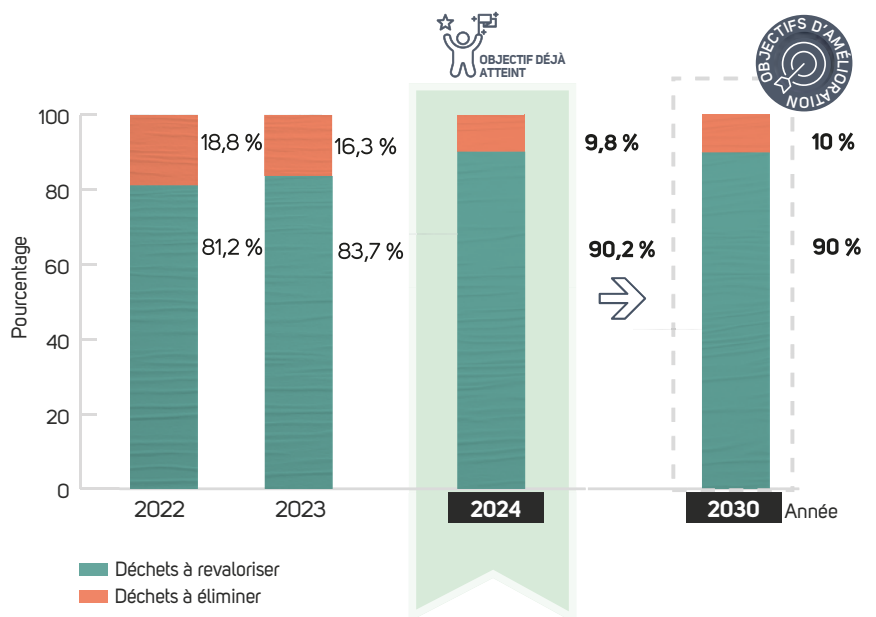
DÉCHETS À REVALORISER



DÉCHETS À ÉLIMINER



DÉCHETS PRODUITS - OBJECTIFS D'AMÉLIORATION



BEST PERFORMANCE

Dans l'usine de Borgo a Mozzano :

nous signalons une importante augmentation des déchets provenant du pulpeur et des boues destinées aux opérations de revalorisation

96 % nel 2024
par rapport à
74 % en 2023

nous signalons qu'en 2024, seulement 1% des boues ont été destinées aux opérations d'élimination

Dans l'usine de Porcari :

nous signalons une ultérieure augmentation des déchets provenant du pulpeur et des boues destinées aux opérations de revalorisation

94 % en 2024
par rapport à
86 % en 2023

nous signalons qu'en 2024, seulement 4,7 % des boues ont été destinées aux opérations d'élimination

> Déchets produits par catégorie

Catégorie et composition des déchets	Déchets produits	Déchets à revaloriser	Déchets à revaloriser (sauf R1) ⁵⁷	Déchets à éliminer	Déchets à éliminer (R1 compris) ⁵⁷
03 Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux, meubles, pâte à papier, papier et carton	143 535,9	129 868,4	124 979,7	13 667,5	18 556,2
07 Déchets provenant des processus chimiques organiques	118,7	43,4	43,4	75,3	75,3
08 Déchets provenant de la production, formulation, fourniture et usage de revêtements (peintures, vernis et émail vitrifié), adhésifs, colles et encres d'impression	862,9	19,6	19,6	843,3	843,3
10 Déchets provenant de processus thermiques	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4
12 Déchets provenant du façonnage et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et du plastique	573,9	554,9	554,9	19,0	19,0
13 Huiles usagées et restes de combustibles liquides	24,9	18,5	18,5	6,4	6,4
14 Solvants organiques, réfrigérants et propulseurs	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
15 Déchets d'emballage, absorbants, chiffons, matériaux filtrants et équipements de protection	5 001,8	4 975,1	4 948,0	26,7	53,9
16 déchets non spécifiés ailleurs	154,0	95,5	95,5	58,5	58,5
17 Déchets provenant des activités de construction et démolition	484,2	471,9	471,9	12,3	12,3
19 Déchets provenant des installations de traitement des déchets, des installations de traitement des eaux usées hors site, ainsi que de la purification de l'eau et de sa préparation à des fins industrielles	99,7	99,7	99,7	0,0	0,0
20 Déchets urbains (déchets ménagers et comparables provenant d'activités commerciales et industrielles ainsi que d'institutions), y compris les déchets du tri sélectif	2 079,6	1 816,4	1 774,6	263,2	305,0
TOTAL	152 936,2	137 963,6	133 006,0	14 972,6	19 930,3
		90,2 %	87,0 %	9,8 %	13,0 %

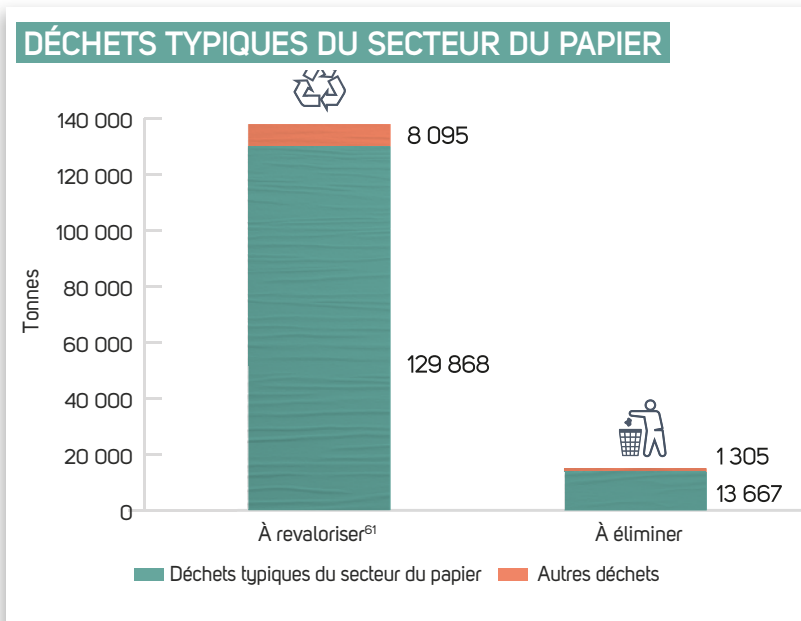
⁵⁷ Selon les nécessités du GRI 306 – 4,5.⁵⁸ Selon les nécessités du GRI 306 – 4,5.

> Détail de la gestion fin de vie des déchets produits au niveau du Groupe :

	Opération Revalorisation (R) ou Élimination (D)	% par rapport au total des déchets générés
R1	Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen pour produire de l'énergie	3,24 %
R3	Recyclage/revalorisation des substances organiques non utilisées comme solvants (dont les opérations de compostage et autres transformations biologiques)	44,41 %
R4	Recyclage/revalorisation des métaux et des composés métalliques	0,16 %
R5	Recyclage/revalorisation d'autres substances inorganiques	0,97 %
R9	Régénération ou autre réutilisation des huiles	0,003 %
R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture	6,94 %
R12	Échange de déchets pour les soumettre à l'une des opérations mentionnées de R1 à R11	0,62 %
R13	Stockage des déchets pour les soumettre à l'une des opérations indiquées aux points R1 à R12 (hors stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production)	33,87 %
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (ex : en alvéoles étanches, séparées, couvertes ou isolées les unes des autres et de l'environnement)	6,78 %
D9	Traitement physique et chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou mélanges finaux éliminés selon l'un des procédés mentionnés aux points D1 à D12 (ex. : évaporation, séchage, calcination, etc.)	0,73 %
D10	Combustion au sol	0,0001 %
D13	Regroupement préliminaire avant l'une des opérations mentionnées aux points D1 à D12	1,25 %
D15	Stockage préliminaire avant l'une des opérations mentionnées aux points D1 à D14 (hors stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production)	1,03 %

> Déchets typiques du secteur du papier

	Total des déchets produits	Déchets à revaloriser	Déchets à revaloriser (sauf R1) ⁵⁹	Déchets à éliminer	Déchets à éliminer (R1 compris) ⁶⁰
Déchets typiques du secteur du papier	143 536	129 868	124 980	13 667	18 556
Autres déchets	9 400	8 095	8 026	1 305	1 374
TOTAL	152 936	137 964	133 006	14 973	19 930



Les déchets typiques du secteur papetier sont ceux identifiés par les deux premiers chiffres 03 du Catalogue Européen des Déchets (CED) dans la Décision 2000/532/CE de la Commission européenne, avec modifications et ajouts ultérieurs.














⁵⁹ Selon les nécessités du GRI 306 – 4,5.

⁶⁰ Selon les nécessités du GRI 306 – 4,5.

⁶¹ Dans le calcul des déchets destinés aux opérations de revalorisation – par souci de cohérence avec les méthodes de surveillance interne de l'entreprise –, la part des déchets destinés aux opérations de revalorisation énergétique (R1) a également été prise en compte.

3.10 Bilan quantitatif final

GRI 302-3

	Unité de mesure	2022	2023	2024	ODD
PRODUCTION TOTALE					
	Usine à papier	t	355 905	343 237	361 827
	Transformation du papier	t	278 943	261 591	275 152
RESSOURCES HYDRIQUES					
	Eau par tonne de papier produit	m ³ /t	9,51	9,48	9,43
					
RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES					
	Intensité énergétique	Gj/t	7,24	7,23	7,07
					
ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHÈRE					
	Intensité émissions de CO₂e	Kg CO ₂ e/t	408,18	403,75	387,32
					
DÉCHETS					
	Déchets produits par tonne de papier produit	t/t	0,243	0,242	0,240
	Pourcentage de déchets à éliminer sur le total des déchets produits	%	18,80	16,28	9,79
	Pourcentage de déchets à éliminer sur le total des déchets produits (R1 compris)⁶²	%	22,78	19,87	13,03
					 
TRANSPORT FERROVIAIRE					
	Total tonnes transportées par transport ferroviaire	t	12 777	11 031	9 796
					 
SECTEUR SOIN DE LA PEAU					
	Production totale	t	7 358	6 323	6 829
	Consommation totale d'eau	m ³	7 185	6 130	6 542
	Consommation spécifique d'eau	m ³ /t	0,98	0,97	0,96
					

⁶² Selon standard GRI 306-4,5.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Note méthodologique

GRI 2-2
2-3
2-4

Pour la vingtième année consécutive, Lucart présente son Rapport de Développement Durable afin de clarifier les informations économiques, environnementales et sociales et les objectifs d'amélioration de l'Entreprise auprès de toutes ses parties prenantes de référence.

Ce Rapport de Développement Durable a été rédigé sur une base volontaire. Il est publié chaque année et réalisé conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative).

Dans le présent rapport de durabilité, toutes les modifications ou révisions des informations quantitatives et qualitatives par rapport aux rapports précédents sont spécifiquement décrites dans les sections thématiques dédiées.

La période de rapport analysée couvre la période comprise entre le **1^{er} janvier 2024** et le **31 décembre 2024**. La liste ponctuelle des normes GRI présentes dans le texte est résumée au sein de l'index à la fin du document.

Le Rapport prend en considération Lucart S.p.A. et les sociétés suivantes que celle-ci contrôle : Lucart SAS, Lucart Tissue & Soap S.L.U., Lucart Deutschland GmbH, Lucart Kft., Lucart Hygiene Ltd. et Circular Shield D.o.o. Le Rapport fait référence à **l'ensemble des sociétés** sous le nom de **Groupe** ou Groupe Lucart. La période de rapport et les entreprises mentionnées dans le Rapport de Développement Durable coïncident avec la période de rapport et les entreprises mentionnées dans les états financiers consolidés de la société mère Pasfin S.p.A.

Le texte met en évidence lorsqu'une donnée est liée au Groupe ou à une ou plusieurs sociétés faisant partie de Lucart.

Le Rapport contient des informations de caractère qualitatif et quantitatif concernant les thèmes considérés comme « matériels » pour Lucart et ses parties prenantes, et identifiés à travers la réalisation d'une analyse de matérialité. Les données ont été calculées de façon ponctuelle selon les résultats de la comptabilité générale et des autres systèmes d'information utilisés. Plus précisément, les données et informations contenues dans le document ont été recueillies par les représentants des départements impliqués de l'entreprise, via des formulaires de collecte de données remplis avec des données extraites des systèmes informatiques ou d'autres instruments de travail utilisés par les Sociétés.

Les données relatives aux périodes précédentes (2022 et 2023) sont rapportées – lorsqu'elles sont disponibles – dans le Rapport à des fins de comparaison, afin de permettre aux parties prenantes d'évaluer l'avancement des activités dans le temps. Pour garantir la fiabilité des données, on a évité le plus possible d'avoir recours à des estimations et limitations de périmètre, qui, en cas de présence, sont opportunément indiquées et fondées sur les meilleures méthodes disponibles.

Ce document a été préparé par l'équipe Communication Groupe et par l'équipe Durabilité, qui a recueilli les données reportées en impliquant toutes les fonctions de direction pertinentes.

Le présent Rapport de Développement Durable a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration de Lucart le 19 mai 2025. Afin d'améliorer l'efficacité du processus de rapport et de garantir la fiabilité des informations communiquées à toutes les parties prenantes, le Rapport de Développement Durable 2024 a fait l'objet d'un examen limité mené par PricewaterhouseCoopers Business Services S.r.l. Cette activité s'est conclue par la publication du « Rapport de la société de révision indépendante sur le bilan de durabilité 2024 ». Le compte rendu, rapporté dans la dernière section de ce document, décrit les principes adoptés, les activités réalisées et les conclusions connexes.

Pour plus d'informations sur les données, vous pouvez contacter l'adresse e-mail suivante : communication@lucartgroup.com

Analyse des impacts liés aux sujets matériels

Sujet matériel	Impacts	Périmètre
Recherche, développement et innovation	Contribution à la création de nouvelles opportunités de recyclage des matériaux	Communauté locale Clients et consommateurs finaux Partenaires stratégiques pour la circularité
Lutte contre les changements climatiques	Contribution directe et indirecte contre les changements climatiques par l'émission des gaz à effet de serre	Communauté locale Actionnaires et financeurs Fournisseurs
	Pollution de l'air	Communauté locale
Satisfaction des clients et des consommateurs finaux	Distribution de richesse et de valeur sur le territoire	Clients et consommateurs finaux
Soutien des communautés locales	Amélioration du contexte socio-économique local pour des opportunités d'emplois de qualité	Communauté locale
	Soutien de l'économie locale	Communauté locale
	Distribution de richesse et de valeur sur le territoire	Communauté locale
	Domages causés à la communauté locale par des activités susceptibles de générer des conflits sur l'utilisation des ressources telles que le sol et l'eau, l'appauvrissement du paysage, la pollution, etc.	Communauté locale
Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne	Consommation/appauvrissement de ressources matérielles	Communauté locale
	Production d'impacts négatifs le long de la chaîne de fourniture	Fournisseurs
Durabilité de produit et de processus	Consommation de ressources énergétiques non renouvelables	Communauté locale
	Contribution à la création de nouvelles opportunités de recyclage des matériaux	Communauté locale
	Consommation de ressources énergétiques renouvelables	Communauté locale
	Compétition dans l'utilisation de l'eau	Communauté locale
	Appauvrissement de l'eau	Communauté locale
	Production de déchets	Communauté locale
	Pollution des sols et des eaux	Communauté locale
Santé et sécurité des travailleurs	Atteinte à la sécurité des travailleurs – accidents	Salariés
	Atteinte à la santé des travailleurs – maladies professionnelles	Salariés
Intégrité et durabilité des activités	Développement d'une société plus éthique	Communauté locale Salariés Fournisseurs
	Amélioration du contexte socio-économique local pour des opportunités d'emplois de qualité	Communauté locale Salariés Fournisseurs
	Distribution de richesse et de valeur sur le territoire	Communauté locale Salariés Fournisseurs
Développement et gestion du capital humain	Développement des compétences	Salariés
	Développement d'une société plus inclusive	Salariés Communauté locale
Sécurité du produit	Production d'impacts négatifs le long de la chaîne de fourniture	Clients et consommateurs finaux Communauté locale (dans la filière)
	Atteinte à la santé et sécurité des clients	Clients et consommateurs finaux

Index du contenu GRI

Déclaration d'utilisation Lucart a rédigé un rapport conforme aux normes GRI pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

GRI 1 utilisé GRI 1: Fondation 2021

Normes universelles GRI Non applicable

Sujet / Norme GRI	Information	Page	Exigence omise	Motivation	Explication
INFORMATIONS GÉNÉRALES					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1	Détails sur l'organisation	22-27, 55		
	2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	131		
	2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	131		
	2-4	Reformulations d'informations	131		
	2-5	Assurance externe	137		
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	6, 7, 28-45		
	2-7	Employés	76, 77		
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	76		
	2-9	Structure et composition de la gouvernance	55-56		
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	55		
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	55		
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la gestion des impacts	17, 55-56, 60-65		
	2-13	Délégation de la responsabilités de la gestion des impacts	17, 55-56, 60-65		
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	55		
	2-15	Conflits d'intérêts	57		
	2-16	Communication des préoccupations majeures	57		
	2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	55		
	2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Aucune procédure formelle d'évaluation des performances de l'organe de gouvernance le plus élevé n'a été mise en place à ce jour		

Sujet / Norme GRI	Information	Page	Exigence omise	Motivation	Explication
GRI 2 : Informativa Generale 2021	2-19	Politiques de rémunération			Aucune politique formalisée sur la rémunération des organes de gouvernance et des autres dirigeants n'a été mise en place à ce jour
	2-20	Processus de détermination de la rémunération			Aucune procédure formelle de détermination de la rétribution n'a été mise en place à ce jour
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	73		
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	2, 10		
	2-23	Engagements politiques	58, 68		
	2-24	Intégration des engagements politiques	8, 9, 12-16, 46-54, 56		
	2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	17, 60-65		
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	98, 99		
	2-27	Conformité aux législations et aux réglementations			Au cours de la période considérée, aucun cas significatif de non-conformité n'est à déplorer et aucune pénalité n'a été payée pour non-conformité aux lois et règlements.
	2-28	Adhésions à des associations	93-95		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	17-19, 69-72			
2-30	Négociations collectives	92			

THÈMES PERTINENTS

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	17-19, 131		
	3-2	Liste des thèmes pertinents	18		
Sécurité du produit					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	69-71, 86-90		
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé			Au cours de la période considérée, aucun cas significatif de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé n'est à déplorer
GRI 41 : Commercialisation et étiquetage 2016	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage			Les informations figurant sur l'étiquetage des produits sont conformes à la législation nationale en vigueur
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing			Au cours de la période considérée, aucun cas significatif de non-conformité concernant les communications de marketing n'est à déplorer
GRI 418 : Privacy del cliente 2016	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			Au cours de la période considérée, aucun cas de violation de la confidentialité des clients n'est à déplorer

Sujet / Norme GRI		Information	Page	Exigence omise	Motivation	Explication
Intégrité et durabilité des activités						
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	57-59			
GRI 201 : Performances économiques 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	7			
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	77			
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	82			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	86-97			
Santé et sécurité des travailleurs						
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	83-85			
	403-1	Système de gestion de la santé et sécurité au travail	83			
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	84			
	403-3	Services de santé au travail	83			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	84			
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	84			
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	85			
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	85			
	403-9	Accidents de travail	84			

Sujet / Norme GRI	Information	Page	Exigence omise	Motivation	Explication
Lutte contre les changements climatiques					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents			16, 106, 122, 123
GRI 305 : Émissions 2016	305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)			122, 123
	305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)			122, 123
	305-4	Intensité des émissions de GES			122, 123
	305-5	Réduction des émissions de GES			122, 123
Développement et gestion du capital humain					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents			26-75
GRI 401 : Emploi 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel			80,81
	401-3	Congé parental			82
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé			82
	404-2	Programmes de mise à jour des compétences des employés et programmes d'aide à la transition			73
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière			73
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés			55, 56
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises			Au cours de la période considérée, aucun cas de discrimination n'a été signalé
Approvisionnement responsable des ressources le long de la chaîne					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents			91
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux			111
Recherche, développement et innovation					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents			48-54

Sujet / Norme GRI		Information	Page	Exigence omise	Motivation	Explication
Durabilité de produit et de processus						
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	106-130			
GRI 301 : Matières 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	109-113			
	301-2	Matières recyclées utilisées	7, 109- 113			
GRI 302 : Énergie 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	118-121			
	302-3	Intensité énergétique	119			
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	119			
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	114-117			
	303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	48-54, 114-117			
	303-3	Prélèvement d'eau	114			
	303-4	Rejet d'eau	117			
GRI 306 : Déchets 2020	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	48-54, 126			
	306-3	Déchets générés	126-129			
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	126-129			
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	126-129			
Satisfaction des clients et des consommateurs finaux						
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	86-90			
Sostegno alla comunità locale						
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	92			
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	92			







Independent auditor's report on sustainability reporting

To the board of directors of Lucart SpA

We have undertaken a limited assurance engagement on the Sustainability Report of Lucart SpA (hereinafter the "Company") and of its subsidiaries Lucart SAS, Lucart Tissue & Soap SLU, Lucart Deutschland GmbH, Lucart Kft, Lucart Higiene Ltd and Circular Shield Doo, (hereinafter also the "Group" or "Lucart Group") for the year ended 31 December 2024.

Responsibilities of the directors for the Sustainability Report

The directors of Lucart SpA are responsible for the preparation of the Sustainability Report in accordance with the "Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards" issued by GRI - Global Reporting Initiative (the "GRI Standards"), as illustrated in the "Methodological note" section of the Sustainability Report.

The directors are also responsible for such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of a Sustainability Report that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

The directors are also responsible for defining the sustainability performance targets of the Lucart Group as well as for identifying its stakeholders and material topics to be reported on.

Auditor's Independence and Quality Management

We are independent in accordance with the principles of ethics and independence set out in the Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) (IESBA Code) issued by the International Ethics Standards Board for Accountants, which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Our firm applies International Standard on Quality Management 1 (ISQM Italia 1), which requires the firm to design, implement and operate a system of quality management including policies or procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

PricewaterhouseCoopers Business Services Srl

Società a responsabilità limitata a socio unico

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2 Tel. 02 725091 Cap. Soc. Euro 100.000,00 i.v. - C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 06234620968 - Altri Uffici: **Bari** 70122 Via Abate Gimma 72 Tel. 080 5640311 Fax 080 5640349 - **Bologna** 40124 Via Luigi Carlo Farini 12 Tel. 051 6186211 - **Bolzano** 39100 Via Alessandro Volta 13A Tel. 0471 066650 - **Brescia** 25121 Viale Duca d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - **Cagliari** 09125 Viale Diaz 29 Tel. 070 6848774 - **Firenze** 50121 Viale Gramsci 15 Tel. 055 2482811 Fax 055 2482899 - **Genova** 16121 Piazza Piccapietra 9 Tel. 010 29041 - **Napoli** 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - **Padova** 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873431 Fax 049 8734399 | Rubano 35030 Via Belle Putte 36 - **Palermo** 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 6256313 Fax 091 7829221 | 90139 Via Roma 457 Tel. 091 6752111 - **Parma** 43121 Viale Tanara 20/A Tel. 0521 275911 Fax 0521 781844 - **Pescara** 65127 Piazza Ettore Troilo 8 - **Roma** 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06 6920731 - **Torino** 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 5773211 Fax 011 5773299 - **Trento** 38121 Viale della Costituzione 33 Tel. 0461 237004 Fax 0461 239077 | 38121 Via Adalberto Libera 13 - **Treviso** 31100 Viale Felissent 90 Tel. 0422 315711 Fax 0422 315798 - **Trieste** 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 Fax 040 364737 - **Verona** 37135 Via Francia 21/C Tel. 045 8263001

Società soggetta all'attività di direzione e coordinamento della PricewaterhouseCoopers Italia Srl
www.pwc.com/it

Auditor's Responsibilities

Our responsibility is to express a limited assurance conclusion, based on the procedures we have performed, regarding the compliance of the Sustainability Report with the requirements of the GRI Standards. We conducted our work in accordance with “International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) - Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information” (hereinafter also “ISAE 3000 *Revised*”) issued by the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) for limited assurance engagements. That standard requires that we plan and perform procedures to obtain limited assurance about whether the Sustainability Report is free from material misstatement.

Therefore, the procedures performed were less in extent than those performed in a reasonable assurance engagement conducted in accordance with ISAE 3000 *Revised* and, consequently, do not provide us with a sufficient level of assurance that we have become aware of all significant facts and circumstances that might be identified in a reasonable assurance engagement. The procedures performed on the Sustainability Report were based on our professional judgement and included inquiries, mainly of personnel of the Company responsible for the preparation of the information presented in the Sustainability Report, inspection of documents, recalculations and other procedures designed to obtain evidence considered useful.

In detail, we performed the following procedures:

1. analysis of the process of definition of the material topics reported on in the Sustainability Report, with reference to the method applied in the analysis and understanding of the Company's environment, the identification, assessment and prioritisation of the actual and potential impacts, and the internal validation of the results of the process;
2. comparison of the financial data and information reported in the “Lucart at a glance” section of the Sustainability Report with the data and information included in the consolidated financial statements of the parent company Pasfin SpA;
3. understanding of the processes underlying the generation, collection and management of significant qualitative and quantitative information included in the Sustainability Report.

In detail, we held meetings and interviews with the management personnel of Lucart SpA and we performed limited analyses of documentary evidence, to gather information about the processes and procedures for the collection, aggregation, processing and submission of non-financial data and information to the function responsible for the preparation of the Sustainability Report.

Moreover, for material information, considering the activities and characteristics of the Group:

- at a parent company level:
 - a. with reference to the qualitative information presented in the Sustainability Report, we carried out interviews and obtained supporting documentation to verify its consistency with available evidence;
 - b. with reference to quantitative information, we performed both analytical procedures and limited tests to verify, on a sample basis, the accuracy of data aggregation;
- for the companies Lucart SpA (plant of Borgo a Mozzano – Diecimo) and Lucart SAS, which we selected on the basis of their activities, their contribution to performance indicators at a consolidated level and their location, we carried out discussions with the persons in charge and obtained documentary evidence, on a sample basis, regarding the correct application of the procedures and calculation methods applied for the indicators.



Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Sustainability Report of the Lucart Group for the year ended 31 December 2024 is not prepared, in all material respects, in accordance with the requirements of the GRI Standards as illustrated in the “Methodological note” section of the Sustainability Report.

Rome, 20 May 2025

PricewaterhouseCoopers Business Services Srl

Signed by

Francesco Candelise
(Partner)

This report has been translated into English from the Italian original solely for the convenience of international readers. We have not examined the translation of the Sustainability Report referred to in this report.

 **LUCART S.P.A.****SIÈGE ADMINISTRATIF ET SOCIAL :**

Via Ciarpi, 77
I - 55016 Porcari (Lucca)
Tel. +39 0583 21 40
Fax +39 0583 29 90 51

USINES ET BUREAUX COMMERCIAUX :

55016 **PORCARI** (Lucca)
Via Ciarpi, 77
Tel. +39 0583 21 40

55023 **BORGO A MOZZANO** (Lucca)
Z.I. Diecimo
Tel. +39 0583 83 701

30020 **TORRE DI MOSTO** (Venezia)
Via G. Galilei, 4 -Z.I.
Tel. +39 0421 31 28 11

55032 **CASTELNUOVO DI GARFAGNANA** (Lucca)
Via E. Fermi, 13
Tel. +39 0583 64 01

85021 **AVIGLIANO** (Potenza)
Loc. Serra Ventaruli
Tel. +39 0971 70 31 11

CENTRO LOGISTICO:

55011 **ALTOPASCIO** (Lucca)
Via del Palazzaccio, 56
Tel. +39 0583 83 701

 **LUCART SAS****USINE :**

F - 88600 Laval-sur-Vologne
10, Rue Maurice Mougéot BP35
Tel. +33 (0)3 29 55 78 78
Fax +33 (0)3 29 55 78 76

CENTRE LOGISTIQUE :

F- 88100 Saint-Dié-des-Vosges
12, Rue Pierre Mendes France
ZI Hellieule 4

 **LUCART KFT.**

HU - 2536 Nyergesújfalu
Iparos utca 1
Tel. +36 33 428 128 // +36 33 428 129
Fax: +36 33 428 130

 **LUCART TISSUE & SOAP S.L.U.**

E - 48850 Aranguren (Bizkaia)
Nicolás María Urgoiti s/n
Tel. +34 946 670 000
Fax +34 946 390 985

E - 014474 - Artziniega (Alaval)
Barrio Barretaguren 12
Tel. +34 945 398 100

 **LUCART DEUTSCHLAND GMBH**

DE - 60487 Frankfurt
Tilsiter Straße 1

 **LUCART HYGIENE LTD.**

UK - WR8 OEF Worcester
Blackmore Park Rd, Hanley Swan
Tel. +44 (0) 1684 893 797

www.lucartgroup.com

Ce document est la propriété de Lucart. Toute reproduction, complète ou partielle, est interdite sauf en cas d'accord écrit préalable.

Graphismes
© Corberi Sapori Editori Sas

Photographies
© Giorgio Leone
© O-Zone
© Osvaldo Domenici

Impression
Pacini Editore Srl

L'équipe Communication d'Entreprise et l'équipe Développement durable, qui ont supervisé la rédaction de ce document, remercient toutes les personnes qui ont activement collaboré à sa rédaction et celles qui ont participé avec sympathie et disponibilité à la réalisation des photographies.

Document imprimé sur papier recyclé "Oikos extra white"



Nous construisons un avenir durable, pas à pas.

Depuis toujours, notre sens des responsabilités
guide nos choix, car nous savons que la confiance
se mérite jour après jour.

www.lucartgroup.com

 LUCART
PROFESSIONAL

 Velo

 FATO

 Tenderly

 Grazie
EcoNatural

 Tutto

 Smile

 LUCART
SHARING THE FUTURE